

Contrat de Rivière Cérrou Vère

DOSSIER DEFINITIF

Avril 2012



Version 2012 04 24

Syndicat mixte de rivière Cérrou Vère
Plateau de la Gare
81 640 SALLES sur CEROU

TEL : 05 63 36 45 58
FAX : 05 63 36 52 87
Mail : cerou.verre@wanadoo.fr



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne
L'Europe s'engage en Midi Pyrénées avec le
Fonds européens de développement régional



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE



◆ Glossaire	5
◆ Fiche de présentation du territoire	6
I. LE TERRITOIRE EN QUELQUES CHIFFRES	6
II. LES BASSINS VERSANTS	6
PREMIERE PARTIE : Rappel sommaire du diagnostic et des enjeux	8
Contexte général du territoire	9
III. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE DES BASSINS VERSANTS	9
A. SITUATION GEOGRAPHIQUE	9
B. SITUATION ADMINISTRATIVE	9
REGIME DOMANIAL, REGIME LOI PECHE ET CLASSEMENT MIGRATEUR	10
IV. LE MILIEU ET LA RESSOURCE EN EAU	11
A. CONTEXTE PHYSIQUE	11
B. CONTEXTE HUMAIN, USAGES DE L'EAU	15
V. HISTORIQUE DE LA DEMARCHE - ORGANISATION TERRITORIALE ET GOUVERNANCE	17
A. OPERATIONS TERRITORIALES DEJA REALISEES (1997-2003)	17
B. MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE ADAPTEE A LA GESTION INTEGREE DE L'EAU DU TERRITOIRE (2003-2005)	18
C. GOUVERNANCE, PROCESSUS DE CONCERTATION (2005 - 2010)	19
D. LE DOSSIER SOMMAIRE (2010)	19
VI. LES PRIORITES ET ENJEUX DU TERRITOIRE CEROU VÈRE	22
A. LES ENJEUX EN FONCTION DES MASSES D'EAU ET OBJECTIFS DU CONTRAT DE RIVIERE	22
B. LES 6 ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE	29
C. DETERMINATION DES NIVEAUX DE PRIORITES D'ACTION DANS LE TERRITOIRE	31
D. CARTOGRAPHIE DES 6 ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE.	32
DEUXIEME PARTIE : SYNTHESE DES ETUDES PREALABLES AU DOSSIER DEFINITIF	38
◆ Les études préalables	39
A. 1° ENJEU : PRESERVER L'EAU POTABLE	39
B. 2° ENJEU : MAITRISER L'IMPACT AGRICOLE	39
C. 3° ENJEU : GERER DURABLEMENT L'ESPACE RIVIERE - HYDROMORPHOLOGIE	39
D. 4° ENJEU : MAITRISER L'IMPACT INDUSTRIEL	40
E. 5° ENJEU : PREVENIR LES INONDATIONS	40

F. 6° ENJEU : GARANTIR LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU POUR TOUS LES USAGES	40
TROISIEME PARTIE : RECUEIL DES FICHES D' ACTIONS DETAILLEES	41
I. LES FICHES D' ACTIONS DETAILLEES	42
A. VOLET A : GESTION QUALITATIVE DES EAUX : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	43
B. VOLET B1 : GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX	54
C. VOLET B2 : PREVENTION DES INONDATIONS	60
D. VOLET C : ANIMATION ET SUIVI DU PROGRAMME ET COMMUNICATION	65
TABLEAUX SYNTHETIQUES DES ACTIONS PROPOSEES	71
QUATRIEME PARTIE : Tableau récapitulatif et estimatif des actions projetées	73
◆ TABLEAU RECAPITULATIF ET ESTIMATIF DES ACTIONS PROJETEES	74
ANNEXES	78
◆ Table des illustrations (cartes)	79
◆	80
◆ Atlas cartographique du dossier sommaire du contrat de rivière Cérou Vère	80

◆ Glossaire

AAC : Aire d'Alimentation et de Captage	IGN : Institut Géographique National
AAPPMA : Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques	ME : Masse d'Eau
ACSE : Agir pour le Carmausin et le Ségala par l'Economie (syndicat constitué des CC du Carmausin & du Ségala Carmausin)	MISE : Mission Inter Service de l'Eau
ADASEA: Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles	NMP : Association Nature Midi Pyrénées
AEAG : Agence de l'Eau Adour Garonne	ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ARPE : Agence Régionale pour l'Environnement	PAPI : Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations
ARS : Agence Régionale de Santé	PAT : Plan d'Action Territorial
CA 81 : Chambre d'Agriculture du Tarn	PDM : Programme De Mesures (DCE)
CACG : Compagnie Générale pour l'Aménagement de Coteaux de Gascogne	PDPG: Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie	PGE : Plan de Gestion des Etiages
CG 81 : Conseil Général du Tarn	PLU : Pan local d'Urbanisme
CG 82 ; Conseil Général du Tarn & Garonne	PLUi : Plan local d'Urbanisme intercommunal
CBE : Comité de Bassin d'Emploi	POAT : Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé
CDM : Chambre Des Métiers	PPG : Programme Pluriannuel de Gestion (gestion des rivières)
CDT : Comité Départemental du Tourisme	PPRi : Plan de Prévention du Risque Inondation
CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement	SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
CR : Conseil Régional Midi Pyrénées	SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
DCE : Directive Cadre Européenne sur l'eau	SAFALT : Société Aménagement Foncier Aveyron Lot Tarn
DDT: Direction Départementale du Territoire	SATESE 81 : Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Epuraton (services techniques du conseil général du Tarn)
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement	SCOT : Schéma de cohérence Territoriale
EH : Equivalent Habitant (unité concernant l'assainissement domestique)	SIAC : Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Carmausin
EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin	SIAEP : Syndicat intercommunal d'Alimentation en eau potable
FDPPMA : Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	SMAD : Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Découverte
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional	SPANC : Service Public d'Assainissement Public Non Collectif
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques	SPRI : schéma de prévention du risque inondation
	SMRCV : Syndicat Mixte de rivière Cérou Vère
	ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique
	ZOS : Zone à Objectif plus Strict.

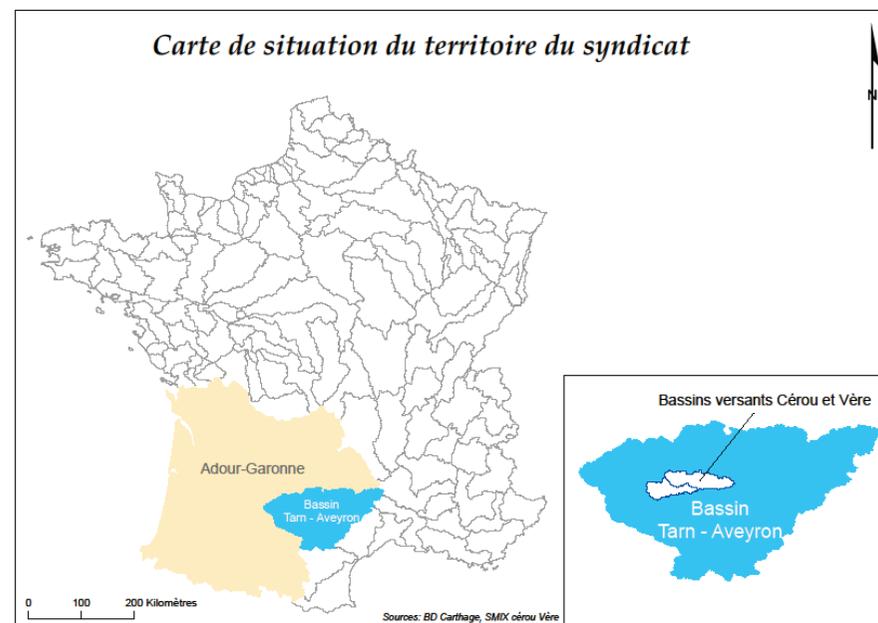
◆ Fiche de présentation du territoire

I. LE TERRITOIRE EN QUELQUES CHIFFRES

- **Commission** : Tarn Aveyron
- **Unité Hydrographique de Référence (UHR)** : Aveyron
- **Superficie** : 828 Km²
- **Départements** : Tarn, Aveyron, Tarn et Garonne
- **75 communes** (71 communes dans le département du Tarn, 2 dans l'Aveyron et 2 dans le Tarn et Garonne)
- **Principales communes** : Carmaux, Cordes sur ciel (Bassin Cérou), Castelnau de Montmiral, Cahuzac sur Vère (bassin de la Vère)
- **Structure porteuse** : Syndicat Mixte de rivière Cérou Vère Plateau de la gare 81 640 Salles Sur Cérou
Tél. : 05 63 36 45 58 fax : 05 63 36 52 87
- **Habitants** : 42 000 environ
- **544 Km de rivières non domaniales** (Cérou, Vère et affluents principaux - données bd Carthage 1100 km)
- **25 masses d'eau « rivière »** (secteurs de rivières)
- **2 masses d'eau « lac »** (barrage de plus de 50 ha : st Géraud & Roucarié)
- **4 barrages** :
 - Saint Géraud (Bassin versant Cérou) : 15 millions de m³
 - Roucarié (Bassin versant Cérou) : 5 millions de m³
 - Fontbonne (Bassin versant Cérou) : 1 millions de m³
 - Fourogue (Bassin versant Vère) : 1.3 millions de m³

II. LES BASSINS VERSANTS

- **Bassin du CEROU : 503 Km²**
 - Rivière principale : le Cérou, longueur 87,5 km (IGN)
 - Linéaire total de cours d'eau : 316 Km (IGN)
- Les pressions identifiées:
- **la qualité physico-chimique** : quelques impacts ponctuels de l'assainissement domestique (liste des collectivités en cours de détermination par les services compétents) ; impact des activités agricoles (présence de nitrates, pesticides, érosion des sols) ; impact des activités industrielles ou artisanales actuelles mais aussi historiques (houillères) au niveau de l'agglomération Carmausine.
 - **les pressions des prélèvements** : prélèvements agricoles compensés par le soutien d'étiage du barrage de St Géraud.



Carte 1 : Localisation du territoire du syndicat de rivière Cérou Vère



Carte 2 : Les bassins versants Cérou et Vère dans l'UHR Aveyron

Ce dossier définitif est accompagné d'un atlas cartographique qui permet d'apporter des informations complémentaires.

PREMIERE PARTIE : Rappel sommaire du diagnostic et des enjeux

Contexte général du territoire

III. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE DES BASSINS VERSANTS

A. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Les bassins versants du Cérou et de la Vère font partie du bassin hydrographique de l'Aveyron, ils sont les 2 principaux affluents rive gauche de la rivière Aveyron en aval après le Viaur. Ces deux bassins sont principalement étendus dans le département du Tarn et représentent 828 km².

a. Le bassin versant du Cérou :

- superficie de 503 Km², orienté Est-Ouest.
- longueur du Cérou : 87,5 km (IGN)

Son principal affluent est le Céret (28,43 Km), en rive droite (nord) conflue dans la partie centrale du bassin. Les autres cours d'eau (Céroc, Boutescure, Candou, Zère,...) sont de longueur inférieure à 20 Km.

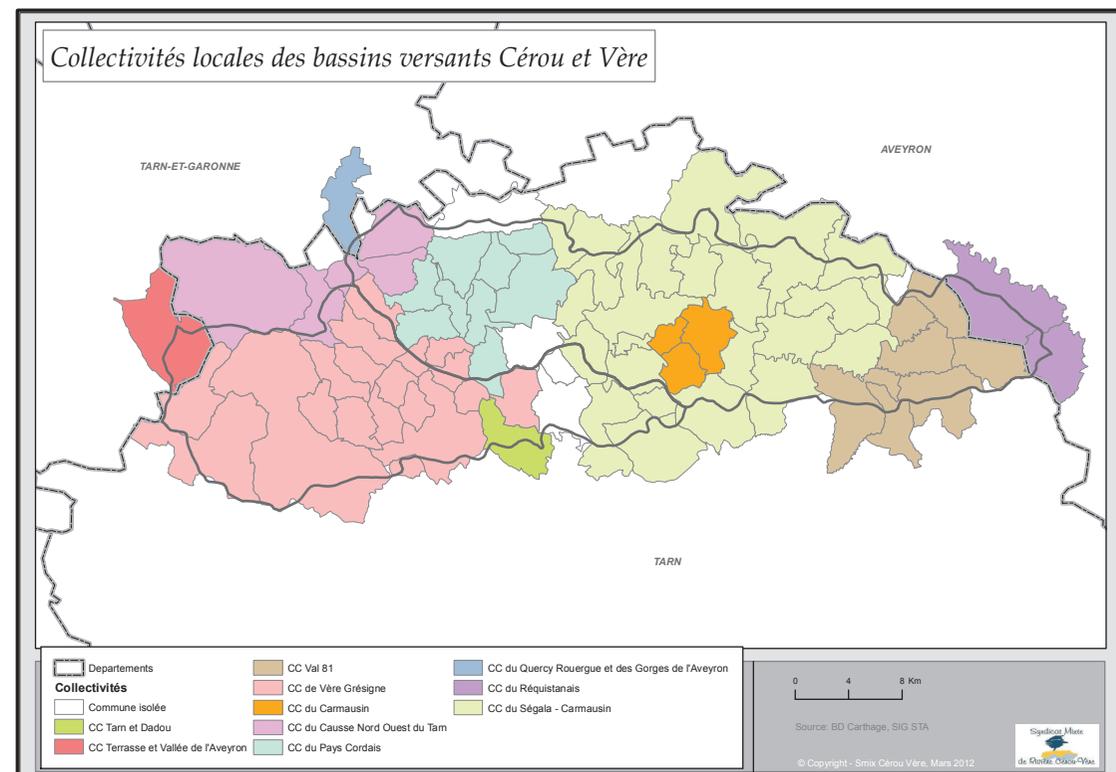
b. Le bassin versant de la Vère :

- superficie de 325 Km², orienté Est-Ouest.
- longueur de la Vère 53,17 km (IGN)

Le bassin présente un réseau hydrographique non homogène fortement dissymétrique : le versant rive gauche est peu étendu, 3 km de largeur au maximum, contrairement au versant rive droite qui s'étend jusqu'à 10 km.

B. SITUATION ADMINISTRATIVE

- Départements : Tarn, Aveyron, Tarn et Garonne
- Les bassins versants du Cérou et de la Vère regroupent **75 communes** : 71 communes tarnaises, 2 aveyronnaises (amont cérou) et 2 Tarn et garonnaises (aval Cérou et aval Vère). *Bassin Cérou : 63 communes toute ou partie. Bassin Vère : 32 communes toute ou partie*
- A ce jour, ce territoire est composé de 10 communautés de communes (tout ou partie) et de 3 communes isolées (non rattachées à une communauté de communes).



Carte 4 : Carte de situation des collectivités locales

REGIME DOMANIAL, REGIME LOI PECHE ET CLASSEMENT MIGRATEUR

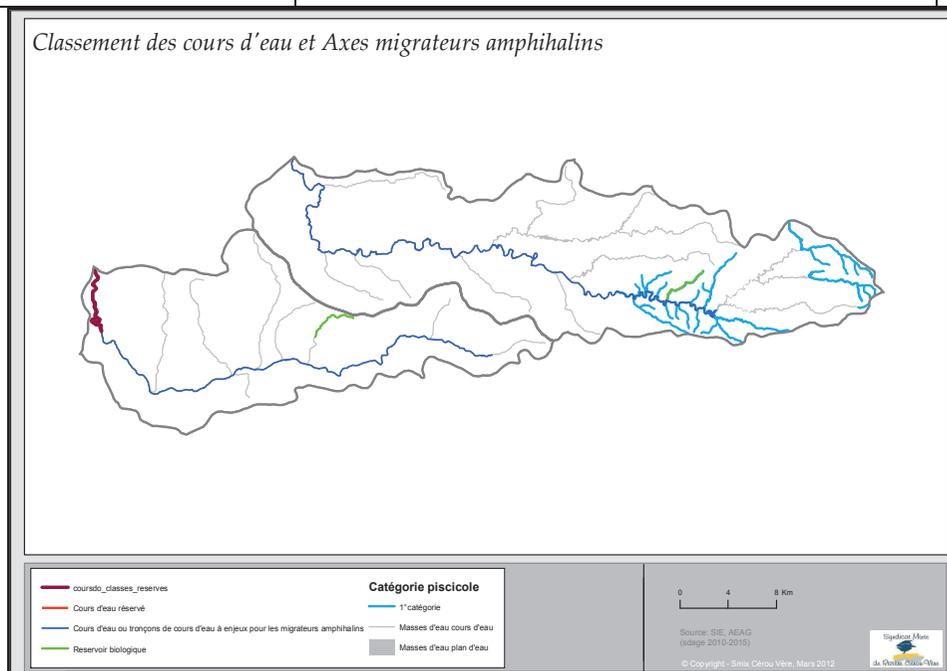
Les cours d'eau sont non domaniaux.

Depuis décembre 1997, le Cérou depuis le barrage de St Géraud jusqu'au lieu dit « Moulin bas » (15,1 km) et ses affluents, tout comme depuis décembre 2004 l'amont du Cérou et le Farruel et ses affluents, sont classés en 1^o catégorie piscicole (*peuplement piscicole dominant : salmonidés*). Les autres cours d'eau sont classés en deuxième catégorie (*populations de type Cyprinidés : Carpe, Barbeau, Gardon, ...*).

Les masses d'eau du Cérou et de la Vère sont identifiées comme cours d'eau à enjeux pour les migrateurs amphihalins

Des secteurs de masses d'eau de la Vère aval sont réservés ou classés selon différents décrets (cf. tableau ci-dessous).

Cours d'eau	classé /réservé/ identifié	localisation	Code tronçon	Masses d'eau concernées
Cérou	Classé en décembre 1997 : 1 ^o catégorie Classé en décembre 2004 : 1 ^o catégorie	en aval du barrage de St Géraud jusqu'au lieu dit « Moulin bas » soit 15 100 m de rivière partie amont Cérou (département Aveyron)		FRFR361B
Cérou	Identifié à enjeux pour les migrateurs amphihalins	Partie aval sur 66 290 m		FRFR361A & FRFR361B
Farruel	Classé en décembre 2004 : 1 ^o catégorie	partie amont faruel(département Aveyron)		FRFRL92_1
Vère	Réservé : Décret n°87-635 du 28 Juillet 1987	Partie aval sur 7660 m : aucune autorisation ou concession donnée pour des entreprises hydrauliques	119-O57-0400	FRFR196
Vère	Réservé : Décret n°91-144 du 28 Janvier 1991	Partie aval sur 3 683 m : aucune autorisation ou concession donnée pour des entreprises hydrauliques	189-O57-0400	FRFR196
Vère	Classé: Décret 89-415 du 20 Juin 1989	Partie aval sur 7660 m : dispositifs assurant la circulation des poissons migrateurs	1173-O57-0400	FRFR196
Vère	Identifié à enjeux pour les migrateurs amphihalins	Partie aval sur 48 462 m		FRFR196 & FRFR353



Carte 5 : classement des cours d'eau

IV. LE MILIEU ET LA RESSOURCE EN EAU

A. CONTEXTE PHYSIQUE

a. Le réseau hydrographique

Le territoire concerné est de 828 Km², le linéaire total des cours d'eau est de l'ordre de 544 Km (IGN).

b. Les masses d'eau

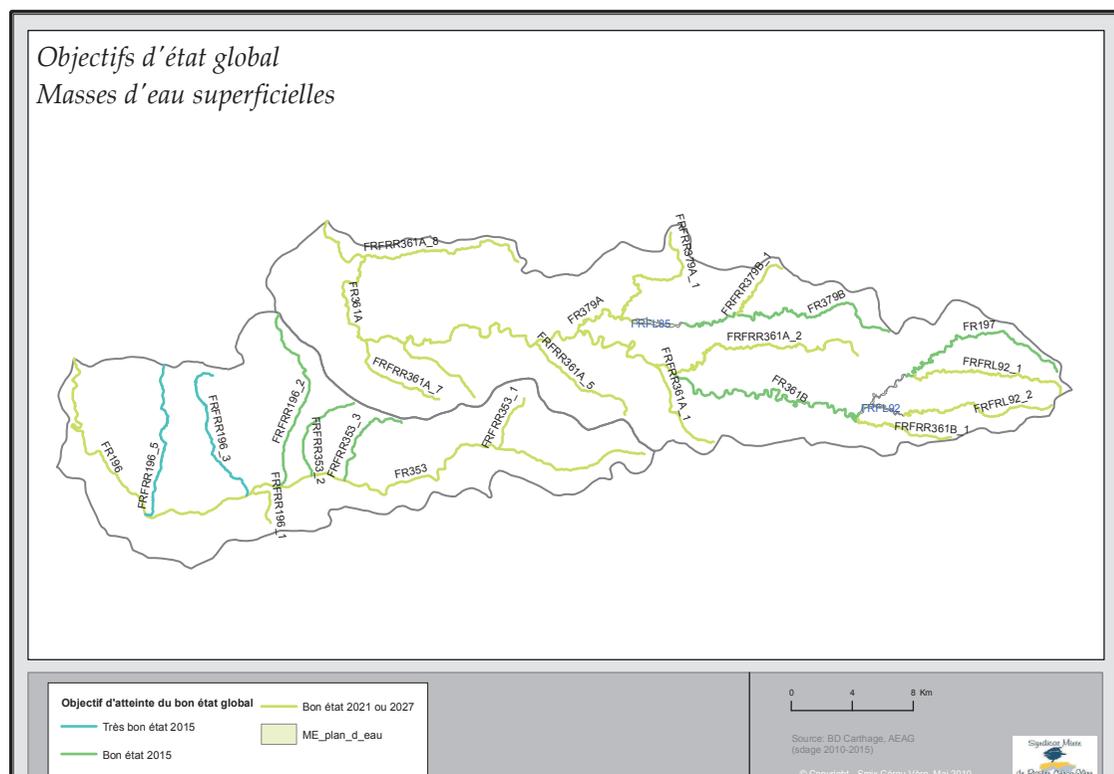
Le territoire est composé de **25 Masses d'eau cours d'eau** et de **2 masses d'eau plan d'eau codifiées** (cf. carte)

Bassin versant du Cérou : 18 masses d'eau

- 16 Masses d'eau cours d'eau
- 2 masses d'eau plan d'eau

Bassin versant de la Vère : 9 masses d'eau (ME)

c. Le classement des masses d'eau par ordre de priorité



Carte 6 : identification et codification des masses d'eau

Afin de définir les priorités parmi les 27 masses d'eau, un groupe de travail local composé des représentants de la DDT, de la DREAL, de l'ONEMA, de l'Agence de l'eau Adour Garonne, du Conseil Régional Midi Pyrénées, du Conseil Général du Tarn et du Syndicat mixte de rivière Cérou Vère a été constitué. Dans la suite du document, ce groupe sera intitulé : groupe de travail PDM (*groupe de travail Programme De Mesure*).

Dans les tableaux suivants les masses d'eau sont présentées par bassin et par ordre de priorité. On retrouvera, en premier lieu, les masses d'eau dont l'objectif d'atteinte du bon état est fixé à 2015, dont l'état est altéré (priorité 1), ensuite celles dont l'objectif d'atteinte du bon état est fixé à 2021. Concernant ces dernières, certaines ont été identifiées comme prioritaires (Priorité 2) d'après l'état de lieux de la DCE et certaines autres ont été classifiées prioritaires (Priorité 2) par le groupe de travail PDM en s'appuyant sur la connaissance des données de terrain.

Le groupe de travail PDM a proposé en priorité 3, les masses d'eau à « objectif 2015 » qui sont déjà en bon état et celles à « objectif 2021 » qui sont modélisées.

Bassin versant du Cérou

- 16 masses d'eau (ME)

Code ME	NOM	Longueur (Km)	Etat Ecologique 2006 2007	Etat Chimique 2006 2007	Objectif global d'atteinte du BE	Priorité
FRFR197	Le Cérou de sa source au lac de Saint-Géraud	15,693	Moyen (modélisé)	Non classé	2015	1
FRFR361B	Le Cérou du lac de Saint-Géraud au confluent du Céroc	21,314	Moyen	Non classé	2015	1
FRFR379B	Le Céret de sa source à la retenue de la Roucarié	18,94	Moyen	Non classé	2015	1
FRFR361A	Le Cérou du confluent du Céroc (inclus) au confluent de l'Aveyron	45,116	Moyen	Mauvais	2021	2
FRFR361A_5	Ruisseau de la Zère	8	Moyen	Bon	2021	2
FRFR361A_2	Cours d'eau le Boutescure	12	Moyen	Bon	2021	2
FRFR361A_1	Ruisseau de Candou	7	Médiocre (modélisé)	Mauvais	2021	2
FRFR379B_1	Ruisseau de Segrassiés	5	Médiocre (modélisé)	Non classé	2021	2
FRFR379A	Le Céret de la retenue de la Roucarié au confluent du Cérou	6,121	Bon	Non classé	2021	3
FRFR361A_2	Cours d'eau le Céroc	17	Moyen (modélisé)	Mauvais (*)	2021	3
FRFR361A_6	Ruisseau de l'Aurausse (Ratayrié)	6	Moyen (modélisé)	Mauvais (*)	2021	3
FRFR361A_7	le Fertès (Non codifié SIE)	7	Moyen (modélisé)	Mauvais (*)	2021	3
FRFR361A_8	Ruisseau d'Aymer	12	Moyen (modélisé)	Mauvais (*)	2021	3
FRFR379A_1	Ruisseau de Bézans (bejans)	11	Moyen (modélisé)	Non classé	2021	3
FRFR361B_1	Ruisseau de blanauze (gaulène)	7	Moyen (modélisé)	Non classé	2021	3
FRFR361B_1	Cours d'eau le Farruel	12	Moyen (modélisé)	Non classé	2021	3

(*) A noter que l'état chimique de ces masses d'eau sont déclassées par extrapolation car elles sont rattachées à la masse d'eau Cérou aval FRFR361A en mauvais état chimique

- 2 Masses d'eau « plan d'eau » : lac dont la superficie est supérieure à 50 hectares.

Code ME	NOM	Superficie (m ²)	Etat Ecologique	Etat Chimique	Etat Global	Objectif global d'atteinte du BE	priorité
FRFL 85	Lac de la Roucarié (code hydrographique : O5645033- type A5)	638 651	Non classé	Non classé	Bon état	2015	1
FRFL 92	Lac de Saint Géraud (code hydrographique :O56-5003- type A5)	1 037 813	Non classé	Non classé	Bon état	2015	1

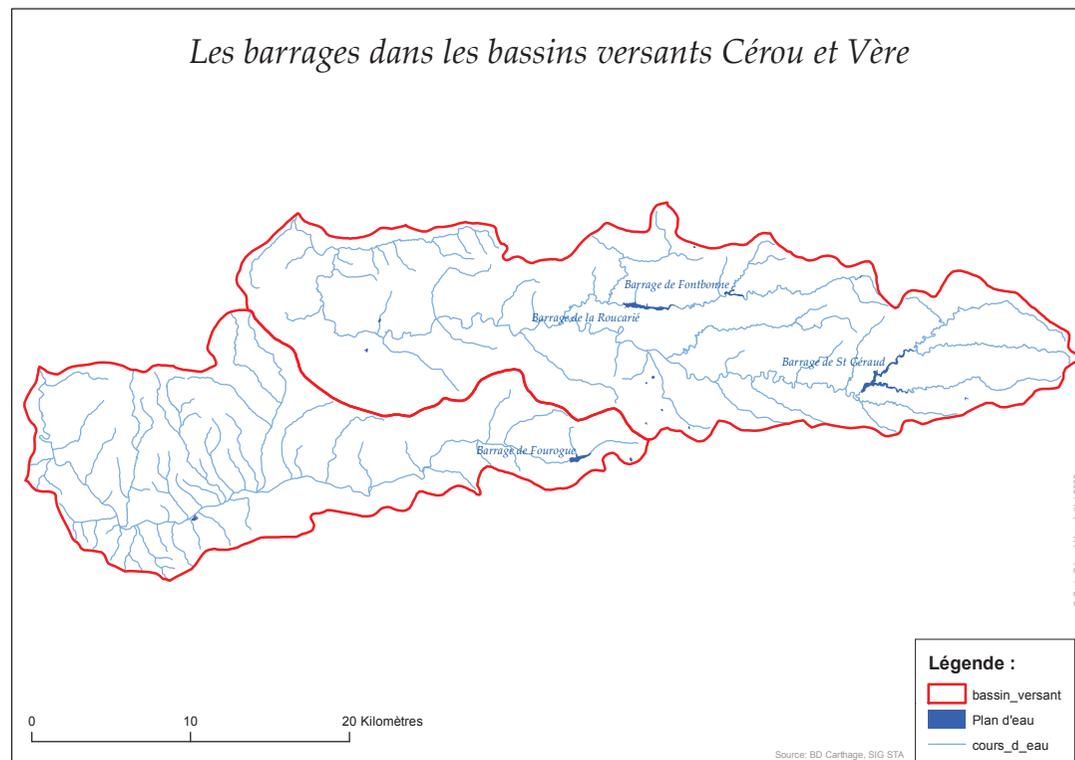
On notera la présence de 4 barrages sur le territoire. Deux retenues, Fontbonne dans le bassin du Cérou (sous bassin du Céret) et Fourogue dans le bassin de la Vère ne sont pas codifiées car leur superficie est inférieure à 50 ha. Toutefois elles ont une forte incidence sur les cours d'eau sur lesquels elles sont implantées (Fontbonne : Ressource AEP et Fourogue : soutien d'étiage).



Photo 1 : barrage de la Roucarie

Bassin versant de la Vère :

- 9 masses d'eau (ME)

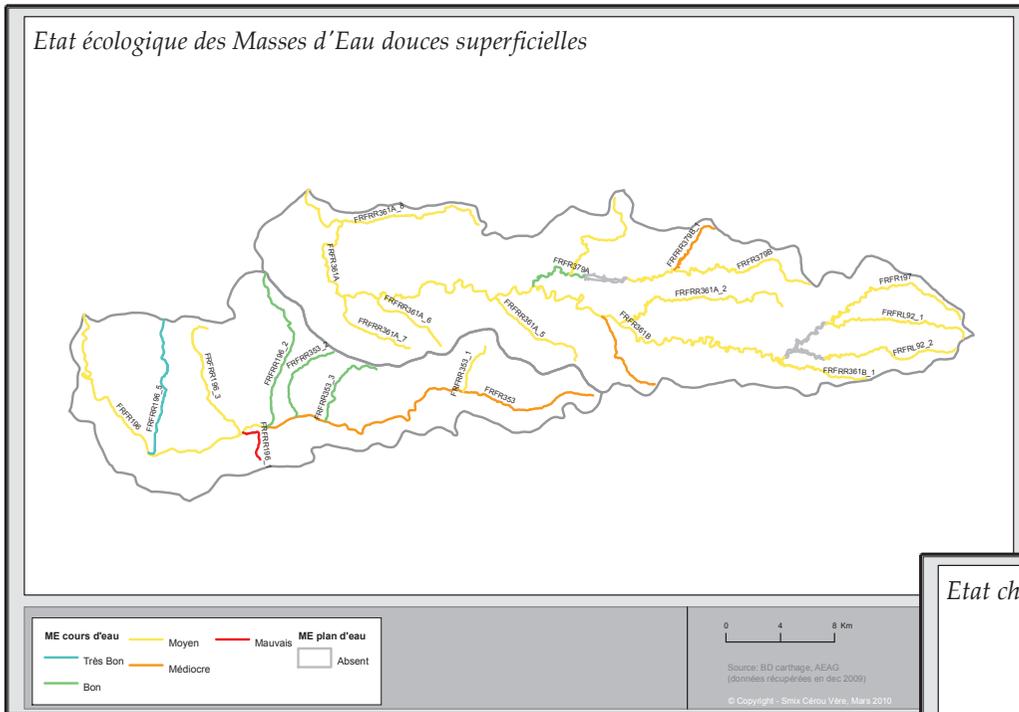


Carte 7 : barrages du territoire

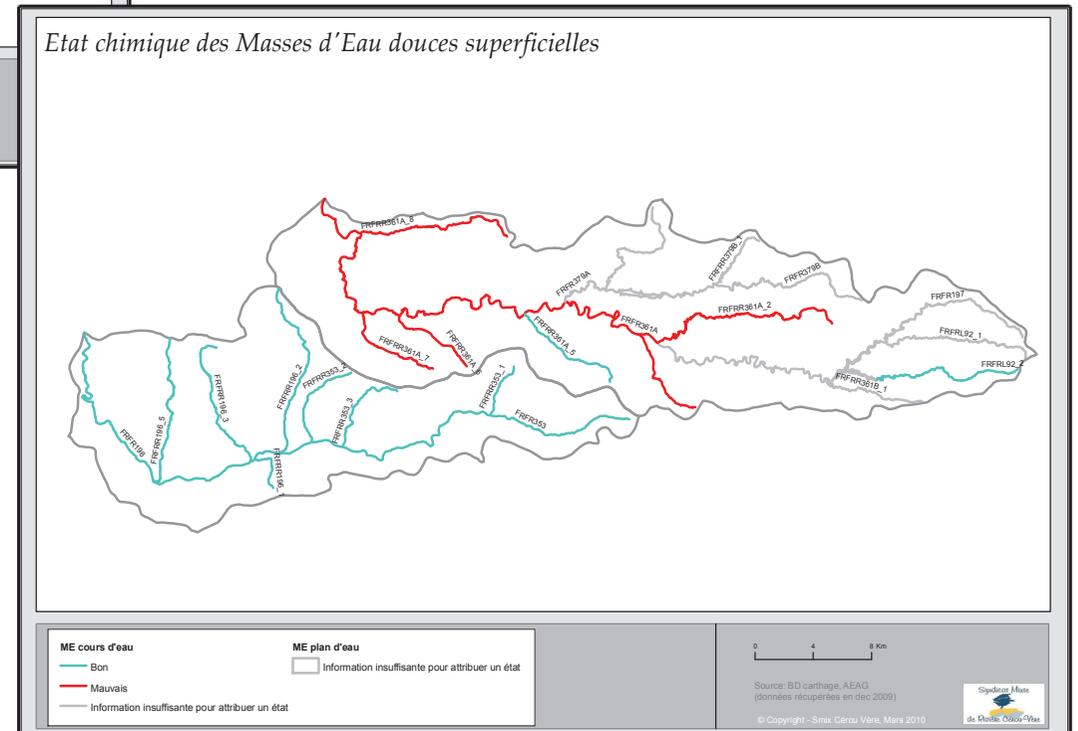
Code ME	NOM	Longueur (Km)	Etat Ecologique 2006 2007	Etat Chimique 2006 2007	Objectif global d'atteinte du BE	Priorité
FRFR196	La Vère du confluent de la Vervère au confluent de l'Aveyron	24,791	Moyen	Bon	2021	2
FRFR353	La Vère de sa source au confluent de la Vervère	28,489	Médiocre	Bon	2021	2
FRFR196_1	Ruisseau de Bauzens	3	Mauvais (modélisé)	Bon	2021	3
FRFR353_1	Ruisseau de l'Escourou	4	Moyen (modélisé)	Bon	2021	3
FRFR196_3	Ruisseau de Rô oriental	10	Moyen (*)	Bon	(TBE) 2015	3
FRFR196_5	Ruisseau de Rô occidental	11	Très bon (modélisé)	Bon	(TBE) 2015	3
FRFR196_2	Ruisseau de Vervère	13	Bon (modélisé)	Bon	2015	3
FRFR353_2	Ruisseau de Marines	7	Bon (modélisé)	Non classé	2015	3
FRFR353_3	Ruisseau de Saint Hussou	7	Bon (modélisé)	Non classé	2015	3

(*) A noter que cette masse d'eau doit être considérée en bon état. Elle a été identifiée comme exception typologique par le groupe de travail PDM.

Cartes de l'état écologique et de l'état chimique des masses d'eau superficielles de l'état de lieux de la DCE (2006 2007).



Carte 8 : Etat écologique des masses d'eau superficielles (2006-2007)



Carte 9 : Etat Chimique des masses d'eau superficielles (2006-2007)

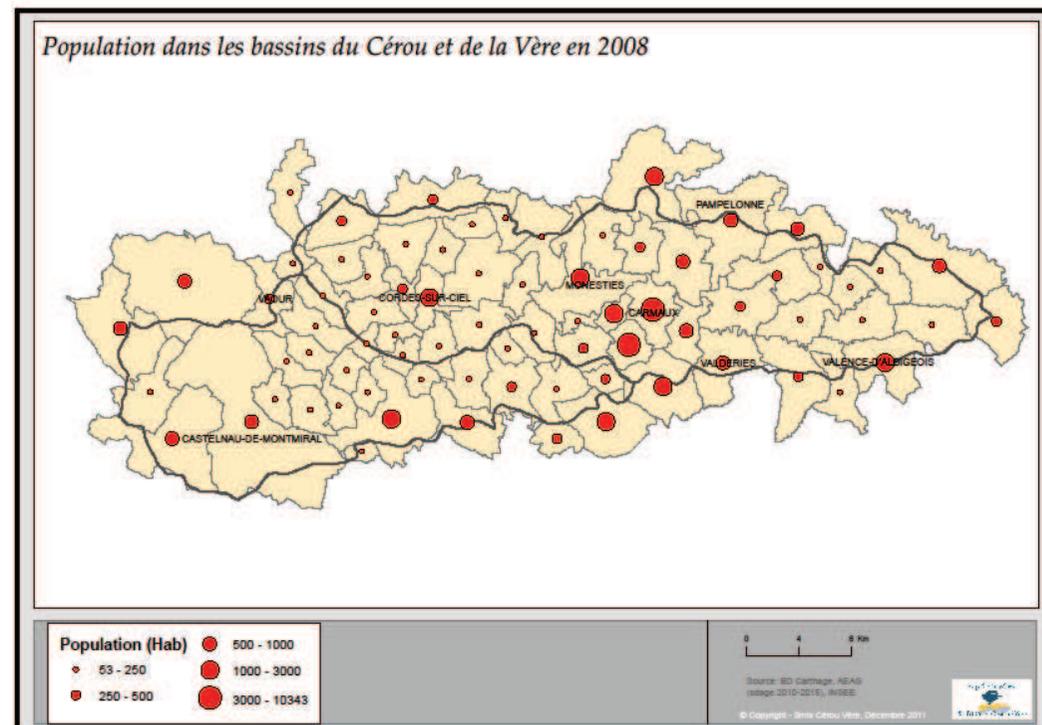
B. CONTEXTE HUMAIN, USAGES DE L'EAU

a. Population et habitat

La population du territoire représente 42000 Habitants. La densité moyenne du territoire est de **40 habitants au Km²** (*densité départementale 60 habitants au Km²*). La seule commune de **Carmaux** rassemble pratiquement **1/3 de la population** estimée du territoire des 2 bassins.

Le territoire a une **démographie faible caractéristique d'un territoire rural**. La population estimée des 10 communes les plus peuplées représente 21 766 habitants soit 2/3 de la population du territoire. **Principales localités du Bassin du Cérou** : Carmaux (10 343), Blaye les Mines (3 216), St benoît de Carmaux (2 155), Monestiés (1 332), Cordes sur ciel (1 076), Rosières (757), Valdéries (897) et du bassin de la Vère : Cahuzac sur Vère (1 050), Castelneau de Montmiral (976) -données Insee population légales 2008.

Un lien sera assuré entre les procédures et outils d'aménagement du territoire (Document urbanisme, PLU, PLUi, SCOT, PPRi...) et les opérations du contrat de rivière.



Carte 10 : répartition de la population dans le territoire

b. Activités humaines

1. L'activité industrielle et artisanale

Centrée autour du pôle d'activités d'Albi-Carmaux, l'industrie est composée d'un tissu de PME et de PMI très diversifié. On y retrouve les filières de l'agroalimentaire, la mécanique, la métallurgie, le verre, le bois, les vins de Gaillac (coopératives et producteurs indépendants).

Le bassin de Carmaux urbanisé était industriel, fortement axé vers l'activité minière. Le Carmausin est en plein projet de restructuration, notamment autour du projet de Cap' Découverte et des zones d'activités reconverties. Les friches industrielles sur sol remanié sont susceptibles d'avoir un impact sur la qualité de l'eau.

2. L'activité agricole

L'agriculture reste une activité importante, la production dominante est très variable d'un bassin à l'autre.

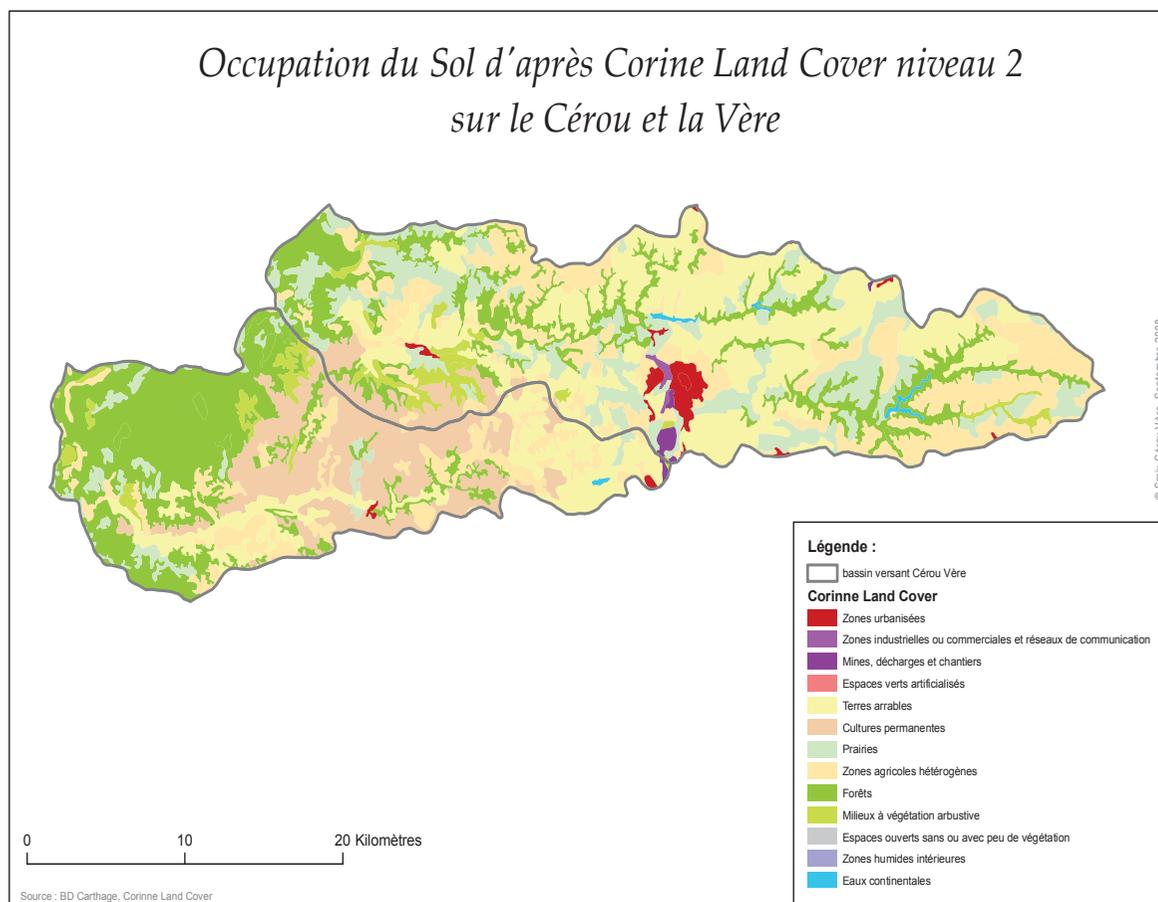
Bassin du Cérou : Dans la partie Est du Ségala, le secteur est à dominante prairies / élevages ; plus au centre, la polyculture est plus marquée : l'élevage diversifié domine et est associé à la céréaliculture (maïs semence). Dans la partie aval, la polyculture est bien présente avec toutefois une production de céréales et d'oléagineux plutôt dominante et une irrigation plus importante (soutien d'étiage du barrage de St Géraud). L'occupation du sol du territoire est partagée entre les terres arables 30 %, les zones agricoles hétérogènes environ 24 % et les prairies 19%. Les forêts et boisements qui se cantonnent dans les pentes des vallées représentent 18% du bassin.

Bassin de la Vère : La viticulture représente 26% du territoire et reste une activité prédominante dans la vallée. Dans la plaine alluviale, la production de céréale est dominante 16 % du territoire avec une irrigation plus marquée depuis la création du barrage de Fourogue.

La totalité des forêts représente 36% de l'occupation du sol. Le massif forestier de la Grésigne, à l'ouest du bassin, représente l'essentiel de cette couverture ; cette forêt domaniale, véritable réservoir de biodiversité, permet en outre une production forestière.

3. Le tourisme

Le tourisme repose à la fois sur un riche patrimoine culturel (bastides albigeoises, villages fortifiés, châteaux musées,...) et sur une diversité de paysages très contrastés (tourisme vert). Les acteurs du tourisme s'y sont fortement développés. On assiste à une hausse de la population en période estivale. Trois sites de baignade sont présents sur le territoire : lac de la Roucarié (barrage commune d'Almayrac), base de loisir Vère Grésigne (Retenue artificielle - commune de Castelnaud de Montmiral) et le site de Cap'découverte (Carrière - commune de Blaye les mines).



Occupation du sol d'après Corine Land Cover par bassin (en%)		
	Cérou	Vère
zones urbanisées	1,77	0,23
Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication	0,26	0,00
Mines, décharges et chantiers	0,44	0,14
Terres arables	29,44	16,12
Cultures Permanentes (Vignes)	3,56	25,89
Prairies	18,67	4,98
zones agricoles hétérogènes	23,91	13,39
Forêts	17,94	35,95
Milieux à végétation arbustive	3,58	3,23
Plans d'eau	0,41	0,09

Carte 11 : occupation du sol dans le territoire

V. HISTORIQUE DE LA DEMARCHE - ORGANISATION TERRITORIALE ET GOUVERNANCE

A. OPERATIONS TERRITORIALES DEJA REALISEES (1997-2003)

a. Un premier contrat de rivière dans le bassin Cérou (1997-2003)

Dans le bassin versant du Cérou, un premier contrat de rivière (1997-2003) a permis de faire avancer les principaux dossiers liés à la gestion intégrée des cours d'eau en adéquation avec le SDAGE 1996.

Le contrat de rivière du Cérou a rempli ses objectifs sur 3 thématiques :

- **Le volet « qualité des eaux »**
 - Renforcement du suivi de la qualité des eaux : 14 stations de suivi ajoutées aux 3 stations préexistantes. Ce suivi a mis en évidence des problèmes de qualité des eaux.
 - Réalisation de 38 schémas d'assainissement sur les 39 communes adhérentes au contrat.
 - Création de services « Spanc ».
 - Sensibilisation des agriculteurs avec la création d'un poste d'animateur agricole pendant la durée du Contrat de Rivière.
 - Contribution à l'émergence de la réalisation de la Station d'épuration du SIAC (20 000 EH).
- **Le Volet « restauration des rivières et des milieux aquatiques »**
 - Restauration de 90 km de rivières (remise en état essentiellement par des entreprises privées spécialisées).
 - Création d'une équipe d'entretien de rivière (un technicien de rivière & 3 agents) qui a en gestion 354 km de rivière à ce jour.
 - Création de 3 passes à poissons.
- **Le volet « action d'accompagnement »**
 - Sensibilisation des acteurs locaux à la prise en compte des enjeux liés à l'eau : animation, information, communication ...

b. Des travaux de restauration dans le bassin versant de la Vère (2000-2001)

Dans le bassin versant de la Vère, un programme de restauration de la rivière a eu lieu de 2000 à 2001. Ces travaux réalisés par des entreprises privées ont permis une première remise à niveau de 30 km de rivières uniquement dans la partie aval.

Cependant, le bilan du contrat de rivière Cérou comme l'état des lieux DCE, montrent que de nombreux enjeux identifiés sur ce territoire n'ont pas pu être pris en compte durant le contrat de rivière du Cérou ou seulement partiellement et que de nouveaux enjeux ont été mis en évidence (inondation, pollution d'origine agricole, pollution d'origine industrielle, ...).

Il est donc nécessaire de poursuivre une opération globale de gestion intégrée sur ce territoire afin de travailler sur les nouveaux objectifs issus de la DCE et pour répondre au SDAGE 2010 - 2015.

B. MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE ADAPTEE A LA GESTION INTEGREE DE L'EAU DU TERRITOIRE (2003-2005)

La réalisation du contrat de rivière du Cérou, assez complexe en ce qui concerne sa maîtrise d'ouvrage a permis de favoriser l'émergence d'une structure unique de gestion : le syndicat mixte de rivière Cérou Vère. Dès son évocation en 2003, cette structure avait pour objectif :

- de porter un nouveau contrat de rivière,
- de pérenniser la gestion intégrée de l'eau à l'échelle de son territoire,
- de poursuivre l'action de gestion durable des rivières et des milieux de son territoire.

Depuis sa création le 29 juin 2005, le syndicat mixte de rivière Cérou Vère a associé les collectivités des vallées du Cérou et de la Vère (47 communes à sa création, 56 communes en janvier 2007, 60 communes depuis juillet 2008 et 63 communes depuis 2010) ainsi que le Conseil Général du Tarn dans une structure unique adaptée. Ce syndicat regroupe donc plus de 85% du territoire à ce jour.

Les communes sont adhérentes au syndicat de rivière via leur communauté de communes hormis les 3 communes de l'agglomération carmausine et la commune de Livers-cazelles qui le sont à titre individuel.

Durant cette période il y a toujours eu une continuité d'actions (nombreuses animations territoriales, réalisation d'opérations et d'études, entretien des rivières, pérennité de l'équipe, titularisation du personnel, ...) ce qui permet une sensibilisation et une implication constante des élus.

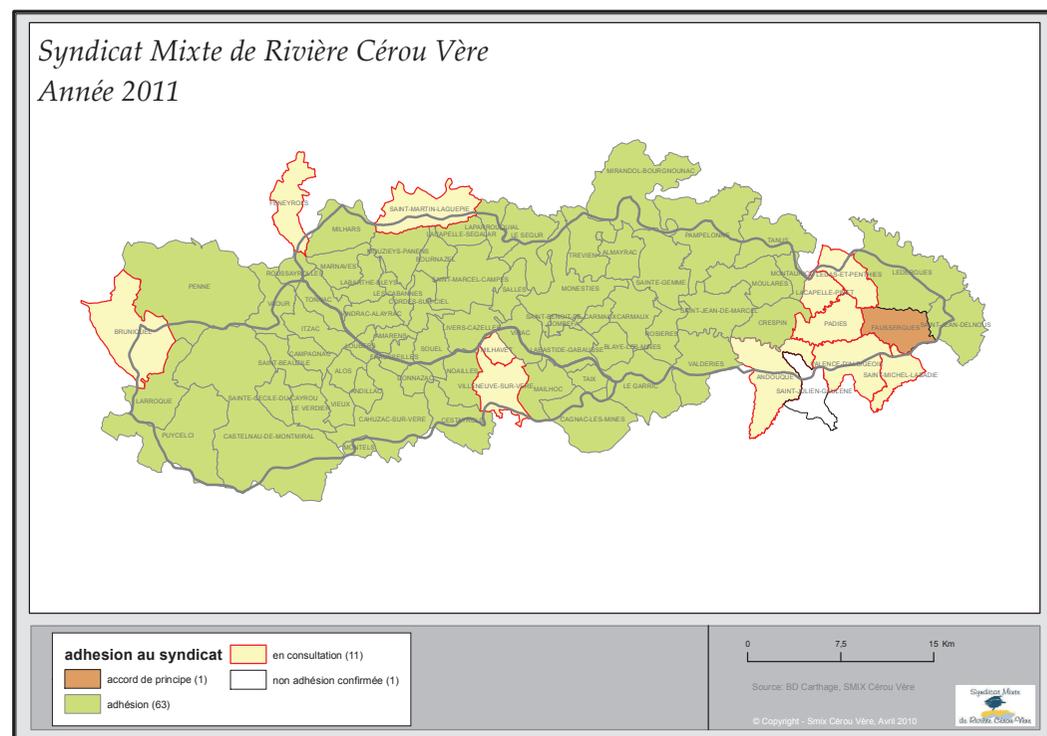
Une Structure porteuse unique pour organiser la politique de gestion intégrée de l'eau et pour porter les projets

La mission du syndicat mixte de rivière Cérou Vère est d'organiser et coordonner une gestion intégrée de l'eau à travers un programme d'actions axé sur la qualité de l'eau, la quantité de la ressource en eau, la restauration des milieux et l'entretien des rivières, la valorisation du territoire.

Le syndicat de rivière est composé de :

- Une équipe de 20 élus représentant les collectivités adhérentes.
- Une équipe pluridisciplinaire de 7 agents :
 - Un animateur - directeur
 - Un administrateur de données (Base de données eau / SIG) à ¼ temps) (1)
 - Un technicien de rivière
 - Une secrétaire comptable
 - Trois agents d'entretien de rivière

(1) La « mission SIG » est mutualisée avec 3 autres structures de gestion territoriale du bassin Tarn Aveyron (syndicat mixte de rivière du Tarn, syndicat mixte du bassin de l'Agout & syndicat mixte du bassin du Viaur).



Carte 12 : Le syndicat de rivière - collectivités adhérentes

C. GOUVERNANCE, PROCESSUS DE CONCERTATION (2005 - 2010)

a. organisation d'une concertation locale : le diagnostic concerté et partagé (2007 - 2008)

Le syndicat mixte de rivière Cérou Vère a souhaité consulter la population composant son territoire pour cautionner les objectifs du contrat de rivière Cérou Vère. Le but de la démarche a été d'impliquer la population dans la construction du contrat de rivière par la concertation d'un groupe **représentatif** des intérêts divers (bassin Cérou, bassin Vère, amont, aval, catégorie d'usagers, catégorie socioprofessionnelle, mixité, ...). Ce groupe de réflexion et de proposition a alimenté en fonction de ces perceptions, le programme du contrat pour qu'il corresponde au mieux aux attentes du territoire. **La méthode de « concertation »** retenue pour mener ce volet participatif du diagnostic est celle **développée par l'Agence Régionale Pour l'Environnement Midi-Pyrénées (ARPE) intégrant les principes du développement durable.**



Photo 2 : réunion diagnostic concerté et partagé

Cette démarche a complété de façon pertinente la vision du travail accompli durant le premier contrat de rivière Cérou ou les premières opérations engagées sur la Vère. La perception de la gestion intégrée de l'eau du territoire par la population et les acteurs qui y vivent a contribué à développer le programme du contrat en répondant à des besoins reconnus et identifiés par tous.

b. L'implication sur le territoire (1997 - 2010)

L'implication des élus, la présence de l'animateur depuis 1997 complétée par une équipe de gestion et d'entretien de rivière depuis 2001 dans le bassin versant du Cérou et depuis 2005 dans le bassin de la Vère traduisent concrètement ce qu'est la gestion intégrée de l'eau et des rivières. Ainsi, la population s'est appropriée les différents enjeux de la gestion de l'eau.

Également depuis la création du syndicat de rivière en 2005, le conseil syndical, les commissions thématiques, les groupes de travail thématiques constitués pour la mise en place et le suivi des opérations et études, donnent une lisibilité aux actions de gestion intégrée de l'eau menées sur le territoire. Mais aussi, les manifestations initiées par le syndicat (journée de l'eau, sensibilisation à l'utilisation des pesticides, réunion avec les riverains, nettoyage des rivières avec la population, les diaporamas et les séances publiques) sont également l'occasion d'associer et de sensibiliser de nouveaux acteurs.

Cette démarche globale a alimenté le programme du contrat pour qu'il corresponde au mieux aux attentes du territoire. L'objectif a été de construire avec les différents acteurs l'avenir du territoire solidairement et durablement.

Après avoir mis en place le syndicat de rivière, les élus locaux ont validé la mise en œuvre d'un contrat de rivière pour répondre aux nouveaux objectifs de reconquête du bon état écologique fixés par la DCE et le SDAGE 2010 - 2015.

D. LE DOSSIER SOMMAIRE (2010)

Le dossier sommaire a été approuvé le 10 juin 2010 en commission de planification du comité de bassin de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Un avis détaillé a été émis par le secrétariat technique du comité de bassin sur le dossier sommaire du contrat de rivière Cérou Vère. Le présent dossier s'efforce de répondre aux différents points soulevés dans ce document afin de compléter le degré de connaissance du territoire.

Rappel des éléments soulevés dans l'avis du secrétariat technique de bassin lors de la présentation du dossier sommaire

Volet A1 : Gestion qualitative des eaux –lutte contre les pollutions	
Remarques du secrétariat technique du comité de bassin	Suite donnée
« <i>Sur le suivi renforcé de la qualité des eaux superficielles, il est nécessaire de se rapprocher des services de l'agence de l'eau. Il s'agira de caler précisément la localisation des points de mesure et les paramètres à suivre ainsi que les protocoles associés.</i> »	Plusieurs réunions ont eu lieu pour définir les différentes stations supplémentaires qui permettront de répondre aux objectifs de surveillance des différentes masses d'eau ; le détail est présenté dans la 3 ^o partie du présent dossier (Cf. fiches actions volet A1).
« <i>Concernant les pollutions domestiques, la lutte contre ce type de pollution ne constitue pas un enjeu majeur du contrat. 5 masses d'eau pourraient être impactées. Il serait nécessaire de réaliser une expertise plus fine sur les pressions concernant ces masses d'eau</i> »	<p><u>Masses d'eau du BV Cérou</u></p> <p>Le Céret aval barrage de la Roucarié FRFR379_A : le suivi qualité des eaux superficielles existant ne révèle pas de pollution de type domestique, le territoire est très rural.</p> <p>Le Ségrassies affluent du Céret dans le barrage AEP de Fontbonne FRFR379 B_1 : il n'y a pas de données suivi qualité des eaux superficielles, toutefois, la nouvelle station de Pampelonne (filtres plantés de roseaux complétés par une zone de dissipation) a été inaugurée en 2011, les pressions domestiques ne sont plus un enjeu.</p> <p>Le Candou FRFR361 A_1 : Dans l'agglomération carmausine, les rejets directs ont été collectés par le Siac (syndicat d'assainissement) la station d'épuration de le Garric affiche de bons bilans, toutefois en cas de forte pluviométrie (au-delà de 200 m³ jour) des « Bypass » peuvent se produire (rejet autorisé).</p> <p>Depuis 2003, il n'y a pas de données de suivi de la qualité des eaux superficielles. Ce suivi est prévu dans le cadre du suivi renforcé du contrat de rivière (Cf. fiches actions volet A1).</p> <p><u>Masses d'eau du BV Vère</u></p> <p>La Vère amont FRFR353 : la station des homps de Cagnac les Mines a été réhabilitée en 2009 et complétée par la mise en place d'un stockage/déshydratation des boues. Depuis 2009, le suivi de la qualité des eaux superficielles (station 05120100) ne révèle aucun paramètre lié aux pollutions domestiques. La qualité de la biologie médiocre est liée aux assecs durant l'été. La station 05120095 en aval du barrage de fourrogue ne fait apparaitre aucun impact d'origine domestique mais révèle plutôt une influence des boues du barrage.</p> <p>Le Bauzens (affluent de la Vère) FRFR196_1 : Durant l'été, les assecs prononcés sont systématiques ; le ruisseau n'est alimenté que par l'exutoire de la station d'épuration de Castelnau Montmirail, mais l'écoulement n'est pas suffisant et se perd. La station affiche un bon bilan de fonctionnement (<i>sources Satese 81</i>). Le rejet devra être adapté à la sensibilité du milieu.</p>
« <i>Sur les pollutions agricoles, compte tenu de la priorité de préserver la ressources en eau potable sur le bassin de la retenue de la Roucarié, le contrat de rivière intégrera le plan d'action territorial de la Roucarié</i> »	Le Contrat de rivière intègre le PAT de la Roucarié. De la même manière, il intègre le programme d'actions territorial issu du diagnostic agricole en cours de réalisation par les SIAEP de la Roucarié et Eau de Carmaux dans le cadre de la démarche liée à l'aire d'alimentation du captage (AAC). (Cf. volet3 fiche action A31).

<p>« Concernant les pollutions industrielles, afin de vérifier l'impact des activités industrielles et artisanales actuelles ou anciennes,...il est effectivement nécessaire que le contrat de rivière prévoit une étude de l'impact potentiel des activités industrielles ou artisanales actuelles et une étude de l'impact potentiel des sites miniers sur la qualité des eaux superficielles et souterraines ; ces travaux permettront de déterminer les travaux à mener par la suite ».</p>	<p>Le contrat de Rivière prévoit une étude globale concernant l'impact des activités industrielles et artisanales actuelles ou historiques sur les masses d'eau Cérou aval FRFR361A et le Candou FRFR361A_1 et les masses d'eau souterraines. Le portage de l'étude est partagé entre plusieurs maîtrises d'ouvrage (Cf. fiches actions volet A4) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination générale, suivi qualité des eaux, inventaire, diagnostic de l'impact des activités historiques : SMRCV • Réalisation des réseaux de collecte domestique et conventions de rejets des entreprises : SIAC • Pré- Diagnostics environnementaux des entreprises : CCI- CCM & SMRCV • Etudes diagnostics des eaux d'exhaure rejetées (qualité et quantité) : SMAD
<p>Volet B1 : Gestion et restauration des milieux</p>	
<p>Remarques du secrétariat technique du comité de bassin</p>	<p>Suite donnée</p>
<p>« il serait intéressant qu'à l'occasion du contrat de rivière...puisse être analysé ce qui peut être fait sur des masses d'eau qui ont été très aménagées du fait de l'hydraulique agricole : pour quel gain attendu et pour quel coût ? »</p>	<p>Le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau est en cours de révision. Il intègre le cahier des charges proposé par l'agence de l'eau et se propose d'étudier les dysfonctionnements hydromorphologiques. En termes de programme d'actions, il générera des opérations hiérarchisées qui auront pour effet d'améliorer la qualité écologique des cours d'eau. (Cf. fiches actions volet B1-1).</p>
<p>Volet B2 : prévention des inondations :</p>	
<p>Remarques du secrétariat technique du comité de bassin</p>	<p>Suite donnée</p>
<p>« Le plan d'action (du schéma de prévention du risque inondations) sera présenté dans le cadre du dossier définitif »</p>	<p>Le schéma de prévention du risque inondation (SPRI) a mis en exergue toutes les opérations envisageables. Toutefois le syndicat de rivière doit au préalable s'inscrire dans une démarche Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) avant d'engager les actions du SPRI. Les opérations réalisables durant la durée du contrat de rivière ont été extraites du programme prévisionnel prévues sur 10 ans. (Cf. fiches actions volet B2).</p>
<p>Volet B3 : Gestion quantitative de la ressource</p>	
<p>Remarques du secrétariat technique du comité de bassin</p>	<p>Suite donnée</p>
<p>« Concernant les actions prévisionnelles, il sera nécessaire de mettre en œuvre des actions dans le domaine de la gestion quantitative sur le bassin Cérou –Vère avant l'adoption du PGE Aveyron ... »</p>	<p>Le contrat de rivière intègre les actions prévues dans le cadre de la révision d'un protocole PGE Aveyron. Cependant, dans l'attente de la constitution d'une structure de type EPTB Aveyron, une maîtrise d'ouvrage précise n'est pas encore déterminée. (Cf. fiches actions volet B3)</p>
<p>Volet C : animation, suivi et communication</p>	
<p>Remarques du secrétariat technique du comité de bassin</p>	<p>Suite donnée</p>
<p>«le dossier définitif du contrat de rivière Cérou Vère devra préciser les missions détaillées de l'animateur. Il devra indiquer, par ailleurs, le contenu du tableau de bord de suivi du contrat de rivière en s'appuyant sur tout ou partie des indicateurs proposés (dans le dossier sommaire) »</p>	<p>Les missions de l'animation du contrat de rivière sont présentées dans le volet C et les indicateurs du tableau de bord sont déclinés à la fin de chaque volet (Cf. fiches actions volet C1).</p>

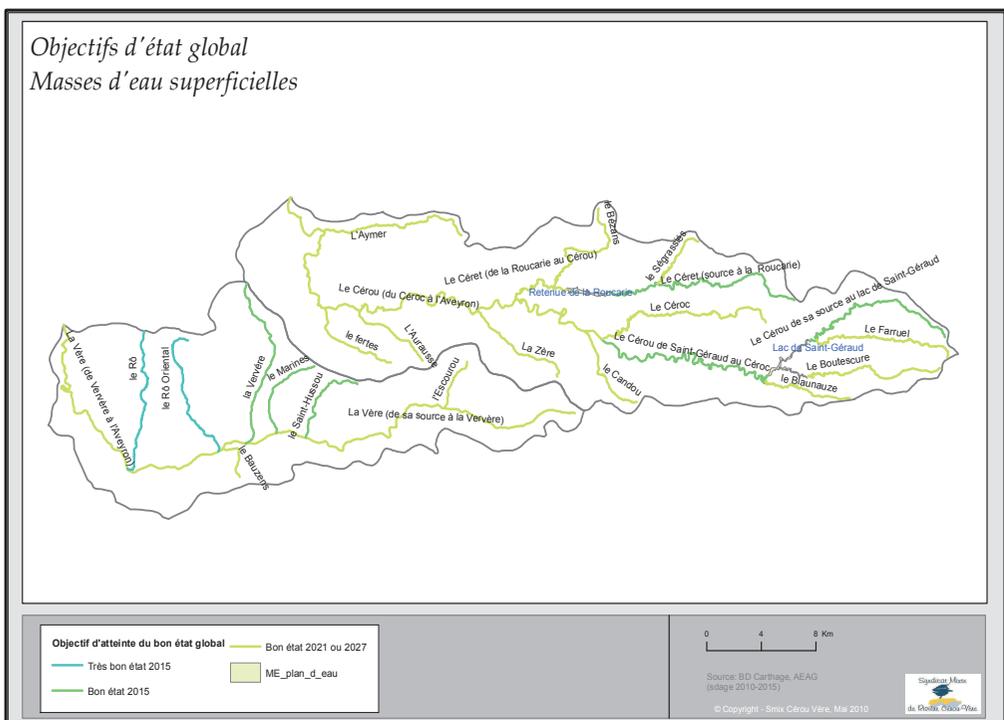
VI. LES PRIORITES ET ENJEUX DU TERRITOIRE CEROU VÈRE

Le Programme du contrat de rivière Cérou Vère doit répondre aux objectifs de la DCE, du SDAGE 2010 2015 et de son programme de mesures (PDM).

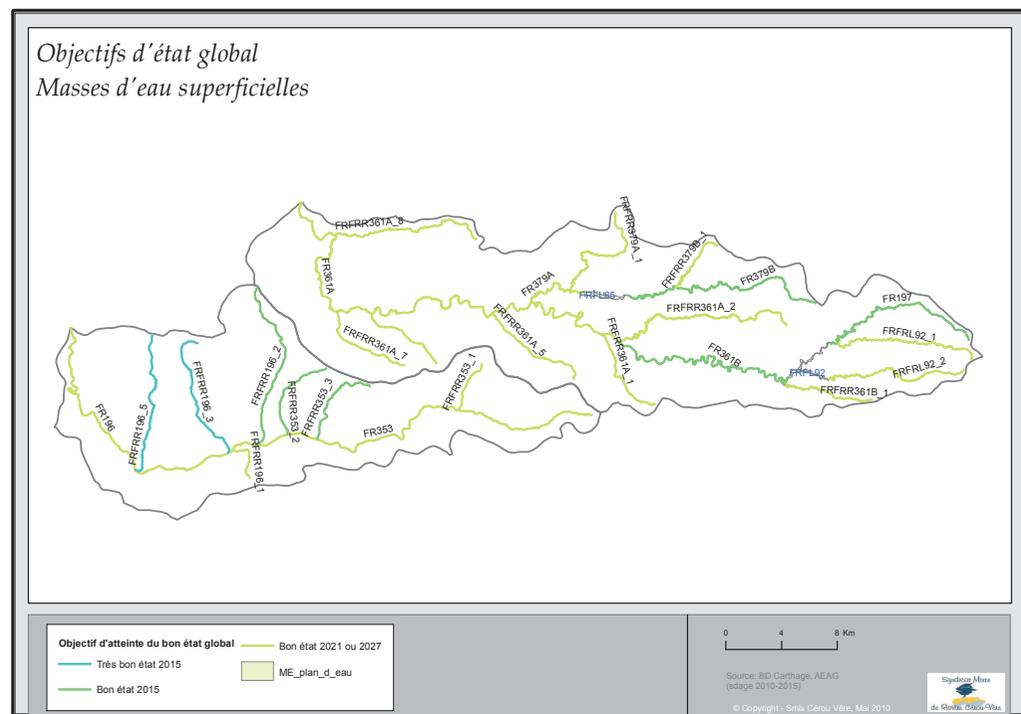
La concertation locale des acteurs du territoire, l'analyse des objectifs de la DCE, le diagnostic réalisé dans le cadre du dossier sommaire ont permis de dégager les enjeux prioritaires.

A. LES ENJEUX EN FONCTION DES MASSES D'EAU ET OBJECTIFS DU CONTRAT DE RIVIERE

Les bassins Cérou et Vère sont constitués de 25 masses d'eau rivière et de 2 masses d'eau plan d'eau. L'objectif d'atteinte du bon état en 2015 est préconisé pour les 2 masses d'eau plan d'eau et pour 8 masses d'eau rivière.



Carte 13 : objectifs d'état global des masses d'eau - dénomination des masses d'eau



Carte 14 : objectifs d'état global des masses d'eau - code des masses d'eau

Le groupe de travail PDM (1) a mené une analyse territoriale telle qu'elle est conduite dans le cadre de la construction du Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT). Les tableaux suivants sont la synthèse de cette réflexion qui a permis de dégager d'une part les priorités et d'autre part le programme opérationnel du contrat de rivière.

Les tableaux récapitulatifs suivants présentent, en premier lieu, les masses d'eau dont l'objectif d'atteinte du bon état est fixé à 2015, puis, celles dont l'objectif d'atteinte du bon état est fixé à 2021.

Pour chaque masse d'eau, l'état écologique, l'état chimique et les pressions identifiées dans le cadre de l'état de lieux de la DCE et du SDAGE sont rappelés. Ensuite viennent, la synthèse de l'analyse des pressions faite par le groupe de travail PDM, les enjeux prioritaires qui en émanent et enfin le thème qui devra être traité dans le cadre du contrat de rivière. Ce thème se déclinera en objectif opérationnel dans le programme prévisionnel (Cf. III Partie)

(1) concertation des acteurs techniques locaux (cf. p 11)

a. Objectif Bon état 2015 : 3 Masses d'eau rivière et 2 masses d'eau plan d'eau en priorité 1

Bassin versant Cérou : → 3 masses d'eau rivière et 2 masses d'eau plan d'eau en priorité 1

Code ME	NOM	Etat écologique	Etat chimique	Objectif atteinte du BE	Pression DCE / SDAGE 2006 -2007	Paramètre déclassant Suivi DCE ou antérieur	Analyse des pressions par le groupe de travail PDM	Enjeux	Thème /Objectif Contrat de rivière
FRFR197 Priorité 1	Le Cérou de sa source au lac de Saint-Géraud	Moyen (modélisé)	Non classé	2015	Domestique (Moyen)	Données 2003 Oxygène (médiocre) Nutriments (Nitrate moyen)	Agricole (Nitrates moyen en augmentation) Domestique (pas de pression CG81)	Qualité des eaux Ressource (assecs)	Gestion milieux & rivière Diagnostic des pressions agricoles
FRFR361B Priorité 1	Le Cérou du lac de Saint-Géraud au confluent du Céroc	Moyen (mesuré)	Non classé	2015	Agricole (Moyenne) Hydromorphologie (Moyenne) Ressource (forte)	Biologie moyen (IBD) Nitrates	Agricole (Nitrates en augmentation)	Qualité eaux barrage (impact des lâchers) inondations	Renforcement suivi qualité eaux (nlle station Rosières) Diagnostic des pressions agricoles Gestion milieux & rivière Prévention inondations
FRFR379B Priorité 1	Le Céret de sa source a la retenue de la Roucarié	Moyen (mesuré)	Non classé	2015	inconnue	Nitrates Tx satO2	Agricole (forte) Hydromorphologie Domestique (vérifier pression Hameau de Ste Gemme)	Eau potable Erosion des sols nitrates et pesticides Hydromorphologie Ressource (assecs) Domestique (vérifier pression de Ste Gemme)	Renforcement suivi qualité (réactivation station : suivi des pressions agricoles et domestiques) Opérations agricoles PAT Roucarié PAT de l'AAC Gestion milieux & rivière

Code ME	NOM	Etat écologique	Etat chimique	Objectif atteinte du BE	Pression DCE / SDAGE 2006 -2007	Paramètre déclassant Suivi DCE ou antérieur	Analyse des pressions par le groupe de travail PDM	Enjeux	Thème /Objectif Contrat de rivière
FRFL 85 Priorité 1	Lac de la Roucarié	Non classé	Non classé	2015	Nutriments (moyen)	Pas de données	Pression agricole (forte)	Eau potable Nitrates et pesticides amélioration des épandages Préservation ressource et milieu	Opérations agricoles PAT Roucarié Mise en œuvre du PAT de l'AAC Renforcement suivi qualité
FRFL 92 Priorité 1	Lac de Saint Géraud	Non classé	Non classé	2015	inconnue	Pas de données		Qualité des eaux	Qualité des eaux

Bassin versant Vère → 5 Masses d'eau rivière en priorité 3 (masses d'eau déjà en bon état)

Code ME	NOM	Etat écologique	Etat chimique	Objectif atteinte du BE	Pression DCE / SDAGE 2006 -2007	Paramètre déclassant Suivi DCE ou antérieur	Analyse des pressions par le groupe de travail PDM	Enjeux	Thème /Objectif Contrat de rivière
FRFRR196_2 Priorité 3	Ruisseau de Vervère	Bon (modélisé)	bon	2015	Pas de pression	Pas de suivi	Agricole (moyen) Hydromorphologie	Qualité des eaux Hydromorphologie Ressource (assecs)	Suivi de la « non dégradation » Gestion milieux & rivière
FRFRR196_3 Priorité 3	Ruisseau de Rô oriental	Moyen (mesuré) <i>Cf. Exception typologique</i>	Bon (mesuré)	2015 (TBE)	inconnue	Oxygène moyen (COD moyen)	Hydromorphologie (Partie aval rectifiée)	Rétablir le pouvoir auto-épurateur	Suivi de la « non dégradation » Gestion milieux & rivière
FRFRR196_5 Priorité 3	Ruisseau de Rô occidental	Très bon	bon	2015 (TBE)	Pas de pression	Pas de suivi	Pas de pression	Maintien du bon état	Suivi de la « non dégradation » Gestion milieux & rivière
FRFRR353_2 Priorité 3	Ruisseau de Marines	Bon (modélisé)	bon	2015	Agricole (moyen) Hydromorphologie (moyen) Ressource (moyen)	Pas de suivi	Agricole (moyen) Hydromorphologie (moyen / Partie aval rectifiée) Ressource (moyen)	Maintien du bon état Suivi des assecs Hydromorphologie	Suivi de la « non dégradation » Gestion milieux & rivière
FRFRR353_3 Priorité 3	Ruisseau de Saint Hussou	Bon (modélisé)	bon	2015	Agricole (moyen) Hydromorphologie (moyen) Ressource (moyen)	Pas de suivi	Agricole (moyen) Hydromorphologie (moyen / Partie aval rectifiée) Ressource (moyen)	Maintien du bon état Suivi des assecs Hydromorphologie	Suivi de la « non dégradation » Gestion milieux & rivière

b. Objectif Bon état 2021 : 17 masses d'eau dont 8 en priorité 2

Bassin versant Cérou : → 13 ME dont 5 ME prioritaires en gras italique (Cérou, Candou, Ségrassiés Zère et Boutescure)

Code ME	NOM	Etat écologique	Etat chimique	Objectif atteinte du BE	Pression DCE / SDAGE 2006 -2007	Paramètre déclassant Suivi DCE ou antérieur	Analyse des pressions par le groupe de travail PDM	Enjeux	Thème /Objectif Contrat de rivière
<i>FRFR361A</i> Priorité 2	Le Cérou du confluent du Céroc (inclus) au confluent de l'Aveyron	Moyen (mesuré)	Mauvais	2021	Domestique (forte) Agricole (forte) Hydromorphologie (forte) Ressource (forte) Industrielle (forte) Micropolluant (forte)	Biologie moyen (IBD, IBG IPR) Cuivre	Domestique (faible) Hydromorphologie Ressource industrielle micropolluants (divers)	Résorption des derniers points de pollution domestiques Continuité écologique Résorption des rejets industriels Inondations	Renforcement suivi Création de systèmes d'assainissement domestiques collectifs. qualité eaux (RCS renforcé) Diagnostic/inventaire des industries Effacements d'ouvrages Gestion milieux & rivière Prévention inondation
<i>FRFR361A_5</i> Priorité 2	Ruisseau de la Zère	Moyen	Bon	2021	Inconnue	Biologie mauvaise : (IPR mauvais, IBG moyen)	Pression Agricole Nitrates en augmentation Hydromorphologie (forte) : <i>rectification</i>	Qualité des eaux Hydromorphologie	Renforcement suivi qualité eaux (RCS renforcé) Diagnostic des pressions agricoles et plan d'action Gestion milieux & rivière
<i>FRFR92_2</i> Priorité 2	Cours d'eau le Boutescure	Moyen (mesuré)	Bon	2021	Inconnue	Oxygène moyen (Tx SatO2 (Nitrates) Biologie moyen (IBD, IBG)	Pression Agricole (Nitrates en augmentation)	Qualité des eaux Hydromorphologie Ressource (assecs) Enjeu élevage	Diagnostic des pressions agricoles et plan d'action Gestion milieux & rivière
<i>FRFR361A_1</i> Priorité 2	Ruisseau du Candou	Médiocre (modélisé)	Mauvais	2021	Domestique (moyenne)	<i>Données 2003</i> Oxygène mauvais Nutriments mauvais	Industrielle (forte) (Hydrocarbures et autres polluants chimiques) Hydromorphologie Domestique (adapter les rejets sporadiques de la STEP de le Garric)	Qualité des eaux Hydromorphologie Inondation Résorption des rejets industriels et domestiques Etude diagnostic de la gestion des eaux d'exhaure	Renforcement suivi qualité eaux (suivi industriel) Diagnostic/inventaire des industries Gestion rivière Adapter la STEP le garric à la sensibilité du milieu Prévention inondation

Code ME	NOM	Etat écologique	Etat chimique	Objectif atteinte du BE	Pression DCE / SDAGE 2006 -2007	Paramètre déclassant Suivi DCE ou antérieur	Analyse des pressions par le groupe de travail PDM	Enjeux	Thème /Objectif Contrat de rivière
FRFR379B_1 Priorité 2	Ruisseau Ségrassiés	Médiocre (modélisé)	Non classé	2021	Domestique (moyen) Agricole (moyen) Hydromorphologie (moyen)	Pas de suivi	Domestique (<i>nulle station de Pampelonne en service depuis 2011</i>) Agricole Hydromorphologie (<i>à vérifier</i>)	Eau potable Nitrates et pesticides Erosion des sols Hydromorphologie	Opérations agricoles PAT Roucarié PAT de l'AAC Gestion milieux & rivière Vérifier état ME bilan STEP
FRFR379A Priorité 3	Le Céret de la retenue de la Roucarié au confluent du Cérou	Bon (mesuré)	Non classé	2021	Domestique (forte) Hydromorphologie (forte)	Taux satO2 PAES -mauvais	Domestique (pas de pression avérée) Hydromorphologie Rejet station AEP Rejet pisciculture Débit réservé (<i>alimentation de la pisciculture</i>)	Résorption des rejets (AEP & pisciculture) Qualité des eaux Hydromorphologie	Renforcement suivi qualité eaux (RCS renforcé) Gestion milieux & rivière Adapter les rejets (station AEP / pisciculture) à la sensibilité du milieu
FRFRL92_1 Priorité 3	Cours d'eau le Farruel	Moyen (modélisé)	Non classé	2021	Inconnue	<i>Données 2003</i> Nutriments (Nitrate, ammonium moyen) Oxygène (moy)	Domestique (faible) Pression Agricole Pression sur ressource	Qualité des eaux Hydromorphologie Ressource (assecs)	Diagnostic des pressions agricoles et proposition d'un plan d'action Gestion milieux & rivière
FRFR361B_1 Priorité 3	Ruisseau de blaunauze (gaulène)	Moyen (modélisé)	Non classé	2021	Agricole (moyen)	Pas de suivi	Pression Agricole	Qualité des eaux Hydromorphologie Ressource (assecs) Enjeu élevage	Diagnostic des pressions agricoles et plan d'action Gestion milieux & rivière
FRFR361A_2 Priorité 3	Cours d'eau le Céroc	Moyen (modélisé)	Mauvais	2021	Inconnue	<i>Données 2005</i> Nitrates	Pression Agricole (Nitrates)	Qualité des eaux Hydromorphologie Ressource (assecs) inondations	Diagnostic/inventaire des industries Renforcement suivi qualité eaux (réactivation station) Diagnostic des pressions agricoles / plan d'action Gestion milieux & rivière Prévention inondation
FRFR379A_1 Priorité 3	Ruisseau de Bézans (bejans)	Moyen (modélisé)	Non classé	2021	Inconnue	<i>Données 2003</i> Nutriments moyen : Nitrates en augmentation	Agricole (Nitrates) Assecs	Erosion des sols Qualité des eaux Hydromorphologie Ressource (assecs)	Diagnostic des pressions agricoles / plan d'action Gestion milieux & rivière

Code ME	NOM	Etat écologique	Etat chimique	Objectif atteinte du BE	Pression DCE / SDAGE 2006 -2007	Paramètre déclassant Suivi DCE ou antérieur	Analyse des pressions par le groupe de travail PDM	Enjeux	Thème /Objectif Contrat de rivière
<i>FRFR361A_6</i> Priorité 3	Ruisseau de l'Aurasse (Ratayrié)	Moyen (modélisé)	Mauvais	2021	Inconnue	Pas de suivi	Pression Agricole (moyenne) Ressource (fort)	Qualité des eaux Hydromorphologie (seuils, retenues) Ressource (assecs)	Diagnostic des pressions agricoles / plan d'action Gestion milieux & rivière
<i>FRFR361A_7</i> Priorité 3	le Fertès (Non codifié SIE)	Moyen (modélisé)	Mauvais	2021	Inconnue	Pas de suivi	Pression agricole (moyenne à forte) Hydromorphologie	Qualité des eaux Hydromorphologie (rectification, fossés, débordements)	Diagnostic des pressions agricoles et plan d'action Gestion milieux & rivière
<i>FRFR361A_8</i> Priorité 3	Ruisseau d'Aymer	Moyen (modélisé)	Mauvais	2021	Inconnue	Pas de suivi	Pression Agricole (moyenne) assecs	Qualité des eaux Hydromorphologie Ressource (assecs)	Renforcement suivi qualité eaux (<i>nlle station</i>) Diagnostic des pressions agricoles et plan d'action Gestion milieux & rivière

Bassin versant Vère → 4 ME dont 2 ME prioritaires en gras italique (Vère amont et Vère aval)

Code ME	NOM	Etat écologique	Etat chimique	Objectif atteinte du BE	Pression DCE / SDAGE 2006 -2007	Paramètre déclassant Suivi DCE ou antérieur	Analyse des pressions par le groupe de travail PDM	Enjeux	Thème /Objectif Contrat de rivière
<i>FRFR196</i> Priorité 2	La Vère du confluent de la Vervère au confluent de l'Aveyron	Moyen (mesuré)	Bon	2021	Hydromorphologie (forte) Agricole (moyenne) Ressource (moyenne)	Biologie moyen (IPR moyen)	Nitrates <i>en augmentation</i> Rectification recalibrage rivière Agricole	Qualité des eaux Hydromorphologie & Continuité écologique Inondation	Diagnostic des pressions agricoles et plan d'action Gestion milieux & rivière Prévention inondation
<i>FRFR353</i> Priorité 2	La Vère de sa source au confluent de la Vervère	Médiocre (mesuré)	Bon	2021	Domestique (moyenne) Hydromorphologie (moyenne)	Biologie moyen (IBG IPR IBD moyen,) Physico chimie médiocre Nutriment médiocre (Nitrates & Nitrites et oxygène)	Pression domestique (<i>faible depuis l'amélioration de la STEP des Homps de Cagnac le mines</i>) Pression agricole Rectification et recalibrage rivière Impact barrage	Qualité des eaux Hydromorphologie Inondation Ressource (assecs)	Diagnostic des pressions agricoles et plan d'action Gestion milieux & rivière Prévention inondation

Code ME	NOM	Etat écologique	Etat chimique	Objectif atteinte du BE	Pression DCE / SDAGE 2006 -2007	Paramètre déclassant Suivi DCE ou antérieur	Analyse des pressions par le groupe de travail PDM	Enjeux	Thème /Objectif Contrat de rivière
FRFR196_1 Priorité 3	Ruisseau de Bauzens	Mauvais (modélisé)	Bon	2021	Domestique (moyenne)	Pas de suivi	Agricole (moyen) Domestique (moyen : Rejet de la STEP Castelnau de Montmiral conforme mais dans un milieu sensible :assec fréquents	Qualité des eaux Hydromorphologie Ressource (assec)	Diagnostic des pressions agricoles et plan d'action Gestion milieux & rivière Adapter les rejets STEP de Castelnau de Montmirail à la sensibilité du milieu
FRFR353_1 Priorité 3	Ruisseau de l'Escourou	Moyen (modélisé)	Bon	2021	Inconnue	Pas de suivi	Agricole (moyen) Assec fréquents	Hydromorphologie Ressource (assec)	Diagnostic des pressions agricoles et plan d'action Gestion milieux & rivière

L'analyse synthétique par masse d'eau et la définition des 6 enjeux prioritaires présentés ci-après ont permis de construire un programme d'action détaillé dans la 3^e partie du document présent.

B. LES 6 ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE

1° Enjeu : Préserver l'eau potable

- Le schéma départemental d'Alimentation en eau potable programmé de 2012 à 2014, permettra d'améliorer ou de sécuriser la distribution d'eau potable sur le territoire Cérou Vère, neuf maitres d'ouvrages (unité de gestion) seront impliqués dans des opérations pour améliorer les captages, les réseaux ou les traitements.

- Une action particulière concerne les 2 barrages Roucarié et Fontbonne présents dans le bassin du Céret (masse d'eau FRFR379B). Ils font partie des 507 captages « Grenelle » répertoriés au niveau national pour l'alimentation en eau potable. Dans le cadre de la DCE (Directive cadre sur l'eau) et du SDAGE, ils font partie des 60 captages AEP stratégiques à préserver dans le bassin Adour Garonne. Ces deux barrages réservoirs alimentés par des eaux superficielles, alimentent environ 30 000 personnes en eau potable.

D'ores et déjà, un Plan d'Action Territorial (PAT) a été engagé de 2008 jusqu'en 2012. Il comporte 3 axes : phytosanitaire, nitrate, érosion des sols. Ce secteur a été classé en AAC (Aire d'Alimentation de Captage). La délimitation de l'aire AAC correspond au sous bassin versant du barrage de la Roucarié. Un diagnostic territorial des pressions agricoles (en cours de réalisation), porté par les syndicats des eaux de la Roucarié & Eau de Carmaux, doit définir les zones prioritaires, l'origine des pressions agricoles et proposera un plan d'action territorial adapté à l'AAC. Sa mise en œuvre devrait pouvoir être effective en fin d'année 2012 après validation auprès de différentes instances.

Objectif du contrat de rivière : La préservation de l'eau, pour la production d'eau potable, est un des enjeux majeurs qui doit être relevé pour le territoire en s'appuyant sur le schéma départemental AEP. Le contrat de rivière accompagnera la chambre d'agriculture dans le cadre du PAT en cours pour le Céret. Des opérations spécifiques seront mises en œuvre dans le périmètre de l'AAC, d'une part pour répondre au nouveau Plan d'Action Territorial de l'AAC initié par les syndicats des eaux Roucarié & Eau de Carmaux et, d'autre part, pour engager des actions complémentaires particulières (renforcement du suivi qualité des eaux, aménagement du bassin visant à réduire le transfert des pollutions d'origine agricole, ...).

2° Enjeu : Maîtriser l'impact agricole

- Dans le cadre du SDAGE, le territoire des bassins Cérou et Vère est identifié comme une zone de vigilance concernant les pollutions diffuses par les nitrates et phytosanitaires. Une zone à objectifs plus strict (ZOS) concerne la masse d'eau (FRFR379B) du bassin du Céret avec un enjeu eau potable fort (cf. paragraphe précédent).

Objectif du contrat de rivière : Une sensibilisation des agriculteurs vers une meilleure appropriation des enjeux environnementaux liés à l'eau devra être engagée. La problématique liée aux nitrates, aux pesticides, à la gestion des effluents d'élevage devra être prise en compte par zone et en fonction des productions. La gestion des espaces riverains des cours d'eau, la gestion des zones humides devront être abordées transversalement et plus globalement à l'échelle du territoire. Deux plans d'action territoriaux vont se succéder sur le bassin du Céret. Des diagnostics et des plans d'action ciblés seront proposés pour les autres masses d'eau. Plusieurs maitres d'ouvrage seront impliqués dans ces opérations, des partenariats avec les organismes compétents seront développés.

3° Enjeu : Gérer durablement l'espace rivière - Hydromorphologie

- Dans le cadre du SDAGE, la prise en compte de l'hydromorphologie dans la gestion des masses d'eau devient un enjeu fondamental. De plus, les masses d'eau principales du Cérou et de la Vère sont identifiées comme cours d'eau à enjeux pour les poissons migrateurs amphihalins.

Objectif du contrat de rivière : Continuer et améliorer la gestion durable des rivières, de l'espace rivière et des milieux associés, engagée sur le territoire depuis plusieurs années :

- Adapter la gestion durable des rivières en fonction de l'état du milieu rivière :
 - si l'état est préservé alors les actions suivantes seront proposées: sensibilisation, protection, maîtrise foncière, définition de zones tampons, contrat avec les exploitations agricoles...

- si l'état est perturbé ou dégradé alors 2 niveaux d'ambition seront privilégiés :
 - restauration piscicole (diversification des écoulements, ...)
 - restauration fonctionnelle plus globale (restauration continuité écologique, accompagnement de la dynamique naturelle pour une reconstitution du lit, ...)

- Conduire le diagnostic des zones humides en priorisant leurs fonctionnalités (rétention restitution d'eau, filtration, épuration,...). Inciter à la gestion des zones humides par des actions envers les professionnels agricoles et les propriétaires "non agriculteur".

- Favoriser les actions permettant la continuité écologique (poissons migrateurs amphihalins, espèces autochtones, sédiments, ...)

→ *Compte tenu du caractère très agricole du territoire, ces opérations seront à organiser en lien étroit avec l'enjeu agricole*

4° Enjeu : Maîtriser l'impact industriel

- Dans le cadre du SDAGE, 6 masses d'eau sont classées en mauvais état chimique (objectif 2021).

- Pour trois masses d'eau le mauvais état chimique est une extrapolation de l'état chimique de la masse d'eau Cérou aval à laquelle elles sont rattachées. Leur reclassement en bon état chimique est proposé, étant donné le caractère agricole de leur bassin versant.

- Pour les trois autres masses d'eau, à savoir le Cérou Aval (FRFR361A) le Candou (FRFRR361A_1) et le Céroc (FRFRR361A_1), connaissant le passé industriel minier du carmausin et la localisation des principales activités industrielles et artisanales actuelles, plusieurs maîtres d'ouvrages réaliseront des investigations et des opérations sur les bassins de ces 3 masses d'eau pour atteindre le bon état en 2021.

Objectif du contrat de rivière : Afin de vérifier et de maîtriser l'impact des pollutions chimiques des activités industrielles & artisanales actuelles ou historiques il apparaît judicieux de lancer les différentes démarches suivantes :

- Pré diagnostic environnemental des entreprises en activité pour les inciter à améliorer leurs pratiques.
- Etude de l'impact potentiel des activités industrielles ou artisanales actuelles.
- Etude de l'impact potentiel des activités historiques (sites miniers ou autres) sur la qualité des eaux superficielles et souterraines.
- Création de réseaux de collecte domestiques dans certaines zones artisanales et mise à jour des conventions de rejets.

5° Enjeu : Prévenir les inondations

- Le SDAGE préconise de développer une politique de prévention à faire partager par tous.

- Le syndicat de rivière a porté un schéma de prévention des risques inondations (SPRI) qui a identifié le risque et qui a défini un plan d'action : Le risque inondation est connu pour 27 communes du territoire du contrat de rivière. Le syndicat de rivière doit s'inscrire dans le cadre des nouveaux Plans d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) pour mettre en œuvre le SPRI.

Un plan de prévention du risque inondation (PPRI) est engagé depuis 2010 sur les bassins versants et devrait être approuvé fin 2012.

Objectif du contrat de rivière :

- Mettre en œuvre une démarche PAPI avant d'engager le plan d'action issu du schéma de prévention du risque inondation.
- Développer une politique de prévention en adéquation avec les risques identifiés.
- Suivre les actions liées au PPRI.

6° Enjeu : Garantir la gestion de la ressource en eau pour tous les usages

- Le SDAGE préconise de développer une politique de gestion des étiages et d'économies d'eau.

Objectif du contrat de rivière :

- Accompagner les actions de la gestion de la ressource du bassin Aveyron en conformité avec le PGE Aveyron
- Sensibiliser aux économies d'eau la population, les collectivités, les industriels et les agriculteurs et pour limiter les assècs
- Conduire le diagnostic des réseaux d'alimentation en eau potable (cf. schéma départemental AEP)
- Restaurer l'hydrologie naturelle des cours d'eau : mise en œuvre du PPG, respect de la réglementation (débit, ouvrages, ...)

C. DETERMINATION DES NIVEAUX DE PRIORITES D'ACTION DANS LE TERRITOIRE

Le tableau ci-dessous représente la ventilation des priorités des 6 enjeux et celles des masses d'eau. Cette présentation discriminante permet de dégager des priorités d'action dans le territoire et de sélectionner les opérations « Phares » du contrat de rivière par enjeu.

Enjeu	Préserver l'eau potable Priorité 1	Maîtriser l'impact agricole Priorité 2	Gérer l'espace rivière – Hydromorphologie Priorité 2	Maîtriser l'impact industriel Priorité 2	Prévenir les inondations Priorité 3	Garantir la gestion de la ressource en eau Priorité 3
Masses d'eau						
priorité 1	2 = (1+1) (max)	3= (1+2)	3= (1+2)			4= (1+3)
priorité 2		4= (2+2)	4= (2+2)	4= (2+2)	5= (2+3)	5= (2+3)
priorité 3		5= (2+3)				
Opérations « phares »	Station traitement de la Roucarié	PAT de l'ACC	Gestion espace rivière Céret (aménagement, ripisylve, etc...)	Pré-diagnostic environnemental entreprises en activités	Mise en œuvre du PAPI	Rehausse st Géraud

2	Priorité maximale
3	Priorité forte
4	Priorité moyenne
5	Priorité basse
	Priorité la plus élevée dans un enjeu
	Situation inexistante

Le chiffre indiqué dans la case correspond à la somme de priorités :
par exemple : (masses d'eau priorité 1 + enjeu priorité 1 =2).
Plus le chiffre est faible plus la priorité est importante
 Concernant certains enjeux, il n'y a pas de différenciation liée à la masse d'eau.
 Par exemple : pour l'eau potable, on ne différencie pas cet enjeu en fonction de la priorité de la masse d'eau car cet enjeu est majeur sur tout le territoire.

D. CARTOGRAPHIE DES 6 ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE.

Enjeu: Préserver l'eau potable

Volet A5 : assurer l'alimentation en eau potable

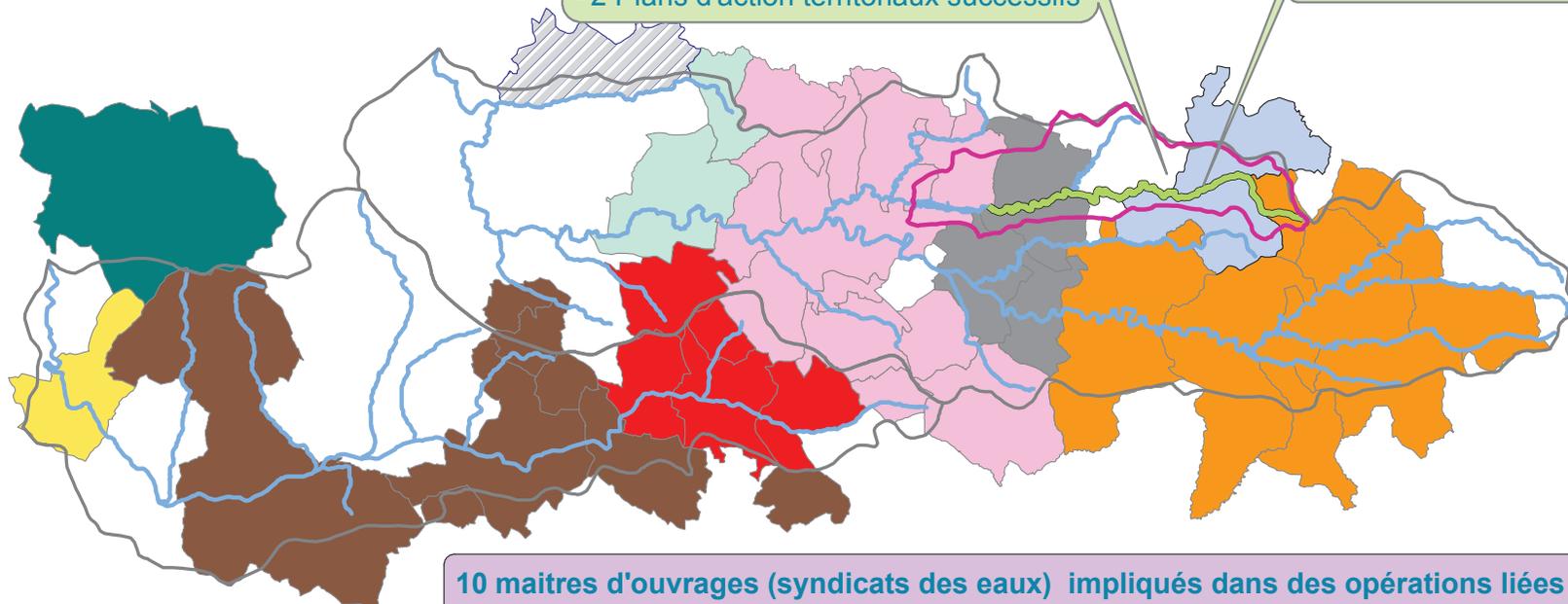
Priorité la plus élevée
du contrat de rivière

Mise en oeuvre du schéma départemental
d'Alimentation en Eau Potable

Préserver l'eau potable
un enjeu majeur du SDAGE

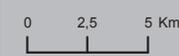
- 1 aire d'alimentation de captage (AAC)
- 2 captages "grenelles" identifiés
captages stratégiques dans le SDAGE
- 2 Plans d'action territoriaux successifs

1 zone à objectif plus strict
(ZOS)



10 maitres d'ouvrages (syndicats des eaux) impliqués dans des opérations liées
aux captages, aux réseaux et aux traitements de l'eau

PAT AAC	SIAEP Laparroquial Saint Marcel Campes	SIAEP de la Vere
ZOS	SIAEP de Pampelonne	SIAEP du Carmausin
Plan d'eau	SIAEP de Valence Valderies	SIAEP du Gaillacois
ME_cours_d'eau	SIAEP de la Moyenne Vallée du Tarn	SMIXAEP des Vallées du Viaur et du Cérou
Penne	SIAEP de la Roucarié	
SIAEP		



Source: BD Carthage, AEAG
(sdage 2010-2015)

© Copyright - Smix Cérou Vère, Mai 2010



Carte 15 : Enjeu eau potable - carte synthétique

Enjeu: Maîtriser l'impact agricole

Priorité Forte
du contrat de rivière

Des opérations agricoles ciblées
par secteurs

Volet A3 : Opérations agricoles

Territoire identifié dans le SDAGE comme Zone de vigilance concernant les pollutions diffuses par les nitrates et phytosanitaires

Origines des pressions multiples
Gestion des effluents, érosions des sols, assecs, ripisylves,...

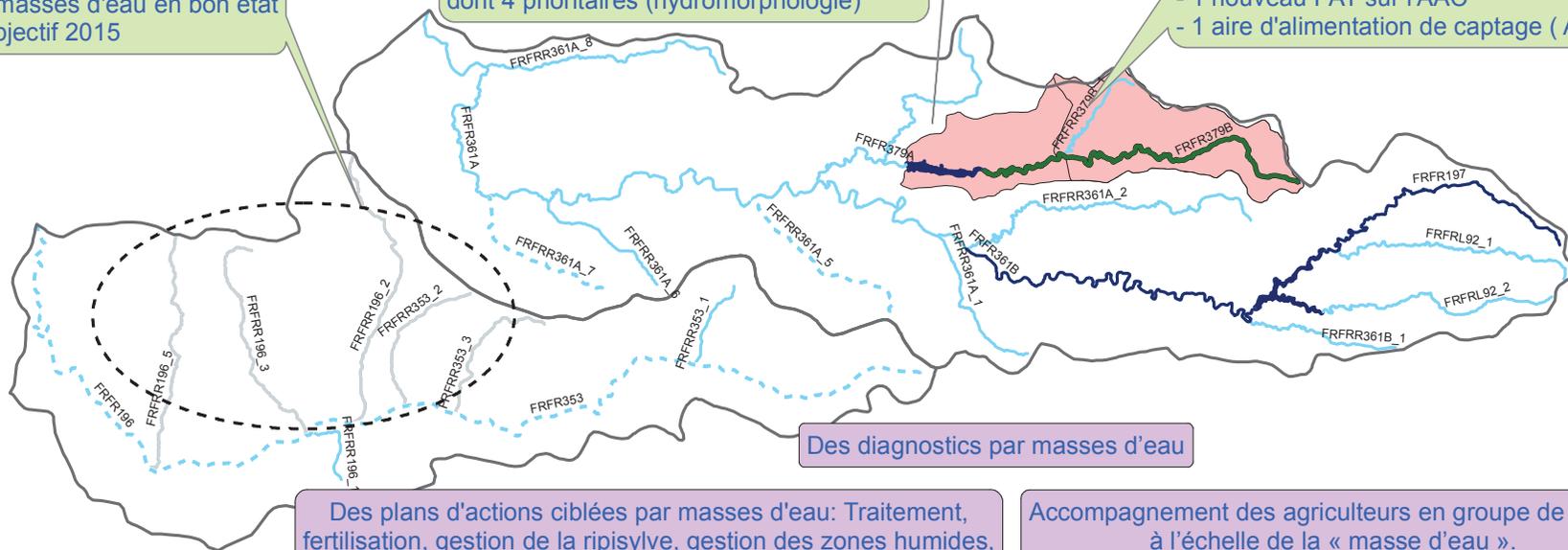
SECTEUR "AUTRES BASSINS" : 23 masses d'eau dont 2 Masses d'eau rivière et 1 masse d'eau plan d'eau prioritaires à objectif 2015

SECTEUR "BASSIN des BARRAGES AEP Roucarie Fontbonne" 2 masses d'eau rivières prioritaires dont 1 à objectif 2015 1 masse d'eau plan d'eau à objectif 2015

PRIORITE 3
- 5 masses d'eau en bon état à objectif 2015

PRIORITE 2
- 2 Masses d'eau prioritaires à objectif 2015
- 16 masses d'eau 2021 dont 4 prioritaires (hydromorphologie)

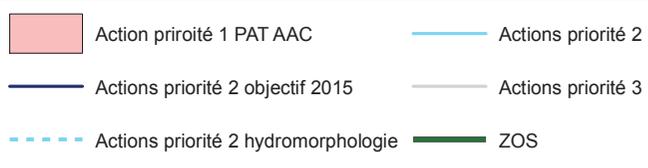
PRIORITE 1
- 1 zone à objectifs plus stricts (ZOS)
- 1 Plan d'action territorial (PAT) qui se termine
- 1 nouveau PAT sur l'AAC
- 1 aire d'alimentation de captage (AAC)



Des diagnostics par masses d'eau

Des plans d'actions ciblées par masses d'eau: Traitement, fertilisation, gestion de la ripisylve, gestion des zones humides, des assecs, maîtrise foncière...

Accompagnement des agriculteurs en groupe de travail à l'échelle de la « masse d'eau ».



Source: AEAG, Smix Cérou Vère, BD Carthage

© Copyright - Smix Cérou Vère, Octobre 2011



Carte 16 : Enjeu impact agricole - carte synthétique

Enjeu: Gérer l'espace rivière & l'hydromorphologie

Mise en oeuvre du Programme pluriannuel de gestion

Volet B1 : Gestion et restauration des milieux

Priorité Forte du contrat de rivière

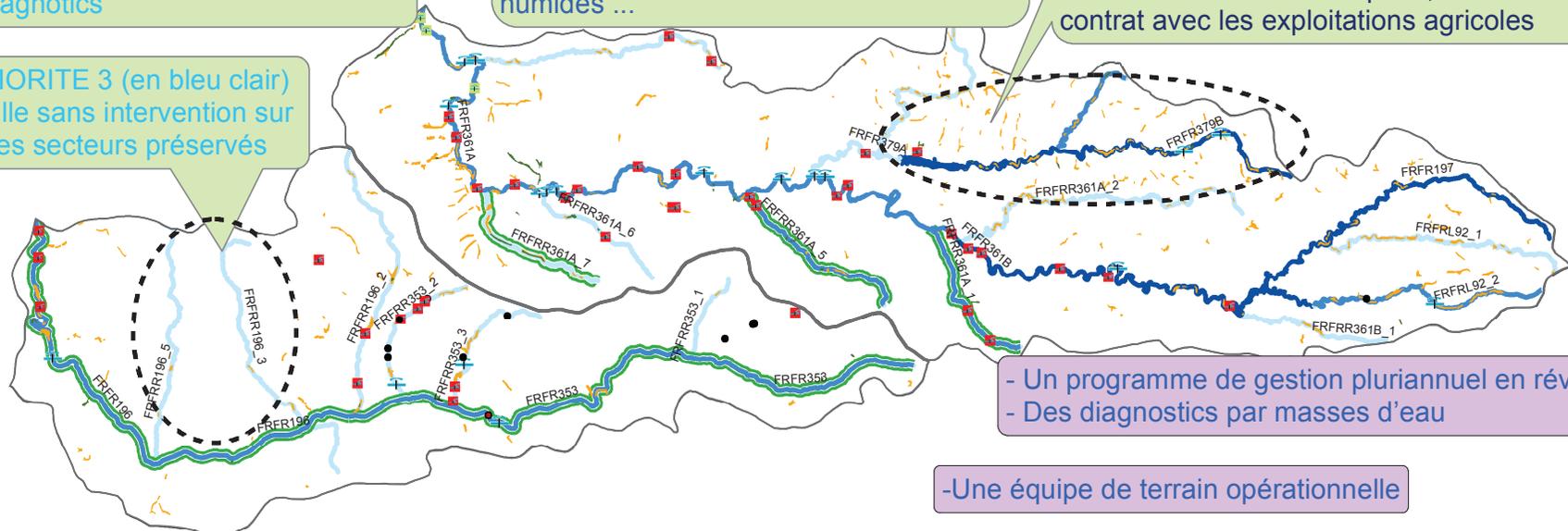
Des objectifs d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau en 2015 ou 2021 dans le cadre du SDAGE et de la DCE

PRIORITE 3 (en bleu clair)
- Non dégradation des masses d'eau
- Diagnostics

PRIORITE 3 (en bleu clair)
- Veille sans intervention sur des secteurs préservés

PRIORITE 2 (en bleu dur)
- Amélioration de la continuité écologique,
- Diversification des écoulements,
- Amélioration de l'hydrologie,
- Gestion de la ripisylve et des zones humides ...

PRIORITE 1 : (en bleu sombre)
- Aménagements de protection des rivières,
- Sensibilisation des agriculteurs,
- Définition de zones tampons, maîtrise foncière, contrat avec les exploitations agricoles



- Un programme de gestion pluriannuel en révision
- Des diagnostics par masses d'eau

- Une équipe de terrain opérationnelle

- Prédiagnostic des zones humides réalisé
- Inventaire diagnostic des zones humides en cours sur le territoire des 75 communes

- Inventaire diagnostic des seuils de la rivière Cérou réalisé
- Inventaire diagnostic des seuils en cours ou à programmer sur les autres masses d'eau

Zone Humide Elementaire	Gestion - Priorité 2	Fra&ncissabilité non renseignée
Zones Prospection Terrain	ME diagnostic hydromorphologique	Ouvrages de franchissements réalisés
Gestion priorité1 ME objectif 2015	Gestion priorité 3	Franchissable
		Infranchissable



Source: AEAG, Smix Cérou Vère, BD Carthage

© Copyright - Smix Cérou Vère, Mars 2012



Carte 17 : Enjeu gestion de l'espace rivière - carte synthétique

Enjeu : Maîtriser l'impact industriel

Priorité moyenne
du contrat de rivière

Opérations industrielles ciblées sur
les activités actuelles et historiques
du bassin Cérou

Volet A4: Opérations industrielles

Masses d'eau identifiées en mauvais état chimique dans le cadre du SDAGE et de la DCE

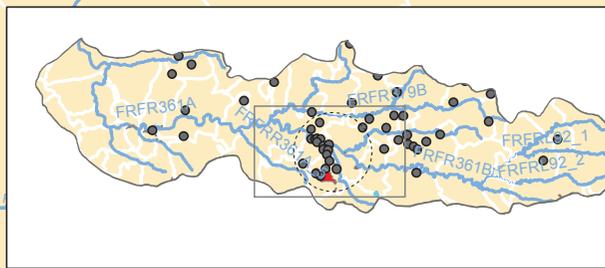
3 masses d'eau concernées

Des zones industrielles et artisanales essentiellement situées dans l'agglomération carmausine

- 2 opérations sur les réseaux d'assainissement
- Des mises à jour des conventions de rejets d'eaux industrielles
(Opérations portées par le SIAC)

- 1 étude sur l'impact des activités historiques
(Opérations portées par le SMRCV)

- Des "pré-diagnostic des activités existantes"
(opérations portées par le SMRCV & CCI / CDM)



Source: AEAG, BD Carthage, DDT81

© Copyright - Smix Cérou Vère, Février 2012



Carte 18 : Enjeu impact industriel - carte synthétique

Enjeu: Prévenir les inondations

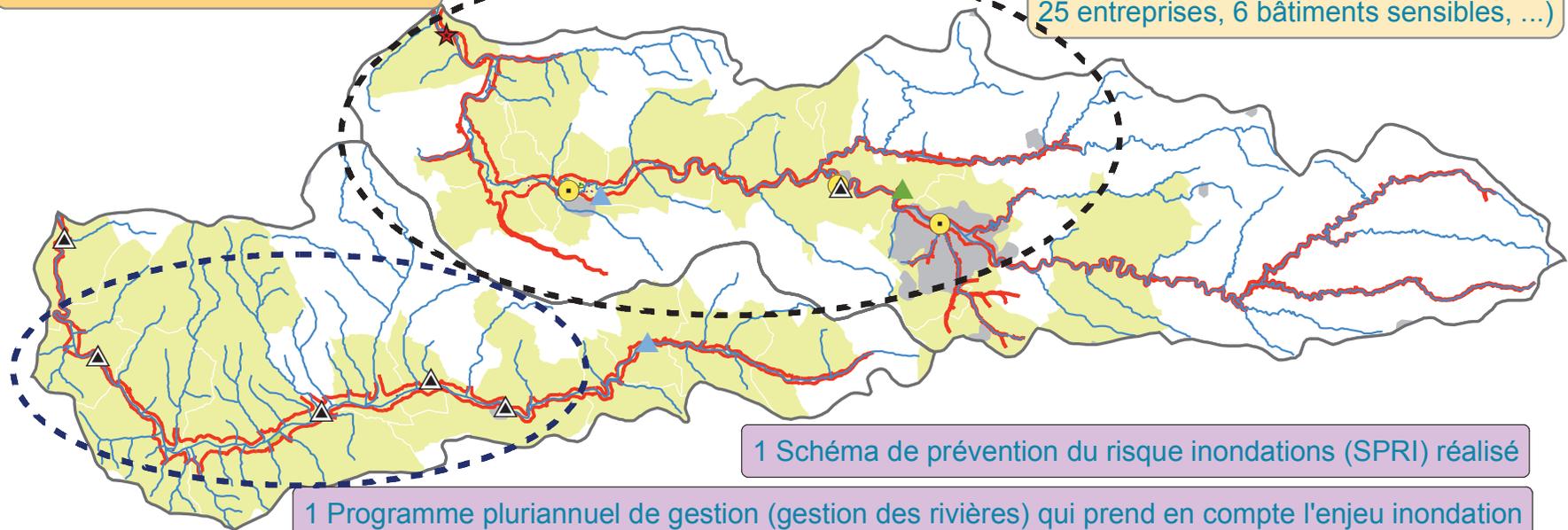
Volet B2: Prévention des inondations

Priorité faible
du contrat de rivière

Une prévention des inondations
prenant en compte la totalité des
bassins Cérou et Vère

Prévention des risques inondation
un enjeu identifié dans le SDAGE

- 27 communes vulnérables,
605 biens vulnérables (562 habitations,
25 entreprises, 6 bâtiments sensibles, ...)



1 Schéma de prévention du risque inondations (SPRI) réalisé

1 Programme pluriannuel de gestion (gestion des rivières) qui prend en compte l'enjeu inondation

1 Plan de prévention du risque inondation (PPRI) en cours

1 Programme d'action de prévention des inondations (PAPI) en prévision

- | | |
|-----------------------|-------------------------------------|
| ▲ Campings | ■ Zones d'activité |
| ● Bâti sensible | ■ zbaties |
| ★ Salles polyvalentes | ■ Zones d'habitat éparées |
| ▲ Station de pompage | ■ Zone d'habitat groupé |
| ▲ Station d'épuration | ■ Zone de loisir |
| — cours_d'eau | ■ Communes avec un enjeu inondation |
| — Encaissant | |

0 2,5 5 Km

Source: BD Carthage, AEAG
(sdage 2010-2015)

© Copyright - Smix Cérou Vère, Mai 2010



Carte 19 : Enjeu inondation - carte synthétique

Enjeu Garantir la ressource en eau

Volet B3 : Gestion Quantitative

Priorité faible
du contrat de rivière

Le contrat de rivière intégrera les actions prévues dans le cadre de l'élaboration du protocole PGE Aveyron

Le SDAGE préconise de développer une politique de gestion des étiages et d'économies d'eau

Une hydrologie perturbée (assecs fréquents, débit réservé, lâchers de barrages)
Des économies d'eau à réaliser

Les barrages de St Géraud et de Fourrogue contribuent partiellement au soutien d'étiage de l'Aveyron

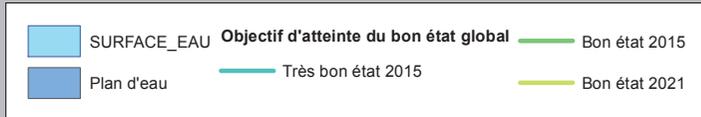
- Inventaire des retenues collinaires
- Application des dispositifs réglementaires

Barrage de St Géraud : soutien d'étiage

- Rehausse du barrage de St Géraud : augmentation de sa capacité de 1.5 Millions de m3

Barrage de fourrogue : soutien d'étiage

- Restauration de l'hydrologie naturelle
- Schéma départemental d'AEP (amélioration des réseaux)
- Sensibilisation aux économies d'eau



Source: BD Carthage, AEAG (sdage 2010-2015)

© Copyright - Smix Cérou Vère, Mars 2012



Carte 20 : Enjeu gestion quantitative - carte synthétique

DEUXIEME PARTIE : SYNTHESE DES ETUDES PREALABLES AU DOSSIER
DEFINITIF

◆ Les études préalables

A. 1° ENJEU : PRESERVER L'EAU POTABLE

Bassins Cérou et Vère dans leur intégralité

- Le Schéma départemental AEP porté par le Conseil Général du Tarn réalisé en 2011 signale les enjeux stratégiques de la production de l'eau potable dans les 2 bassins Cérou et Vère. Il s'articule autour des 3 axes principaux suivants : les captages, les réseaux et les traitements.

Captages grenelles dans le bassin du Céret : retenues de la Roucarié et de Fontbonne

- Le diagnostic préalable au Plan d'Action Territorial (PAT Roucarié) a été réalisé par la chambre d'agriculture de 2005 à 2007. Le PAT issu de ce diagnostic comporte 3 axes d'intervention (pesticides, nitrates, érosions de sols). Il est porté par la chambre d'agriculture durant la période de 2008 à 2012.
- Le périmètre de délimitation de l'AAC a été défini par les études de l'Agence de l'Eau Adour Garonne en relation avec les services de la DDT 81. Il correspond au bassin versant de la Roucarié.
- Pour définir précisément ce périmètre et l'impact des activités agricoles, le SIAEP de la Roucarié a lancé un diagnostic territorial des pressions agricoles en 2011 (étude en cours). L'objectif est d'estimer l'impact des pressions agricoles et de déployer un Plan d'Action Territorial dédié à l'AAC.

B. 2° ENJEU : MAITRISER L'IMPACT AGRICOLE

- Le PAT Roucarié porté par la chambre d'agriculture est en cours de finalisation.
- L'étude « Diagnostic territorial des pressions agricoles » portée par les SIAEP Roucarié Fontbonne en cours de réalisation, proposera un plan d'action de l'AAC pour préserver la ressource d'eau potable et des actions pour limiter l'impact agricole.
- La révision du Programme Pluriannuel de Gestion des rivières en cours de réalisation par le SMRCV, alimente les connaissances et permettra de bâtir un plan d'action adapté à chaque masse d'eau pour maîtriser l'impact agricole.
- L'Etude diagnostic des zones humides en cours de réalisation porté par le SMRCV, permettra d'apporter des éléments pour permettre aux agriculteurs d'adopter une bonne gestion des zones humides inventoriées (cf. *paragraphe suivant*).

C. 3° ENJEU : GERER DURABLEMENT L'ESPACE RIVIERE - HYDROMORPHOLOGIE

- Après un Prédiagnostic des zones humides réalisé en 2008, le syndicat de rivière a lancé une étude à l'échelle de son territoire. Cette Etude diagnostic des zones humides en cours de réalisation, permettra d'apporter non seulement un porté à connaissance auprès des collectivités et de la population mais aussi des éléments pour engager une véritable politique de gestion des zones humides inventoriées puisque des propositions d'orientation de gestion seront rendues.
- Les potentialités piscicoles du Cérou ont été étudiées par la fédération de pêche du Tarn (Cf. *Etudes potentialités piscicoles Cérou 2003*) sur la partie aval. La rivière Cérou est relativement riche en espèces autochtones et des poissons migrateurs sont présents (anguille, lamproie marine). Concernant le Continuum écologique, des aménagements piscicoles seront nécessaires pour favoriser la circulation des poissons amphihalins et autochtones. L'effacement des seuils sera privilégié pour permettre la continuité écologique des cours d'eau.
- Un diagnostic piscicole de la Vère a été effectué par la fédération de pêche du Tarn (Cf. *études des habitats piscicoles de la Vère 2006*). La rivière Vère a été fortement bouleversée pour l'hydraulique agricole (remembrement, rectification, recalibrage). La rivière a un faciès uniforme qui çà et là a tendance à se diversifier. Ces aménagements hydrauliques ont détruit la plupart des seuils. Seules les gorges sur

l'extrême partie aval de la Vère classées en Natura 2000 n'ont pas subi de modification mais la présence des seuils importants bloque toute continuité écologique. Des actions de sensibilisation et des opérations seront nécessaires pour améliorer l'hydromorphologie de ces masses d'eau.

- Les différents programmes pluriannuels de gestion des rivières (PPG) établis depuis 2001 pour le bassin Cérou et depuis 2005 pour le bassin Vère répondaient aux enjeux préconisés dans le cadre de la gestion des rivières durant cette période.
- A ce jour, la révision du PPG prend en compte les nouveaux enjeux développés dans le SDAGE 2010 – 2015 : un état des lieux est fait par masse d'eau et prend en compte toutes les composantes liées à l'hydromorphologie (ripisylve, état des seuils, morphologie, divagation, annexes hydraulique, ...)

D. 4° ENJEU : MAITRISER L'IMPACT INDUSTRIEL

- Depuis la présentation du dossier sommaire, un comité technique a été constitué, il regroupe les services de l'Etat (DREAL DDT, ONEMA,...) de l'Agence de l'Eau, la CCI et la CDM, les services du conseil régional et du conseil général du Tarn, les acteurs locaux (Syndicat d'assainissement, syndicat d'eau potable). Trois réunions techniques et des visites de terrain ont identifié les enjeux et ont élaboré un programme d'actions réalisable durant le contrat de rivière : à savoir des études de l'impact potentiel des activités industrielles ou artisanales actuelles et des activités historiques sur la qualité des eaux superficielles et souterraines, un pré-diagnostic environnemental des entreprises en activité, un suivi complémentaire de la qualité des eaux et des travaux sur les réseaux de collecte.

E. 5° ENJEU : PREVENIR LES INONDATIONS

- Le schéma de prévention des risques inondations réalisé de 2008 à 2009 et restitué en 2010 a permis d'identifier et de définir un plan d'action. Le risque inondation est connu pour 27 communes (*605 biens vulnérables*).
- Un Plan de Prévention du Risque Inondation est engagé par la DDT81 depuis 2010 pour les deux bassins versants et devrait se clôturer fin 2012.
- Le syndicat de rivière doit s'inscrire dans le cadre des nouveaux Plans d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) pour mettre en œuvre le SPRI. Le syndicat accomplira cette nouvelle démarche en présentant un projet d'intention (PAPI) durant les premières années du contrat.

F. 6° ENJEU : GARANTIR LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU POUR TOUS LES USAGES

- Le contrat de rivière intègre les actions prévues dans le cadre de l'élaboration du protocole PGE Aveyron. Cependant, dans l'attente de la constitution d'une structure de type EPTB Aveyron ou Tarn Aveyron, la maîtrise d'ouvrage précise n'est pas encore déterminée. Toutefois les objectifs de soutien d'étiage devront tendre à respecter les dispositions suivantes à savoir 25 millions de m³ apportés à la Garonne avec une ventilation de 21 millions de m³ en provenance du bassin Tarn et de 4 millions de m³ en provenance du bassin Aveyron. Le barrage de st Géraud dans le bassin Cérou et le barrage de Fourrogue dans le bassin de la Vère contribuent partiellement au soutien d'étiage de l'Aveyron (4 m³/s à Loubéjac). Le projet d'augmentation de la capacité de 1.5 M de m³ du barrage de st Géraud permettra d'améliorer partiellement ce soutien d'étiage.
- Le contrat de rivière intègre les opérations du schéma départemental AEP dans lequel le diagnostic des réseaux d'alimentation en eau potable est inclus (fuite des réseaux de distribution, renforcement du réseau, ...).